



CONCOURS D'ARCHITECTURE EN PROCEDURE OUVERTE

Nouveau campus de la HES-SO Valais en relation avec l'implantation de l'EPFL en Valais

RAPPORT DU JURY

Sion, août 2013

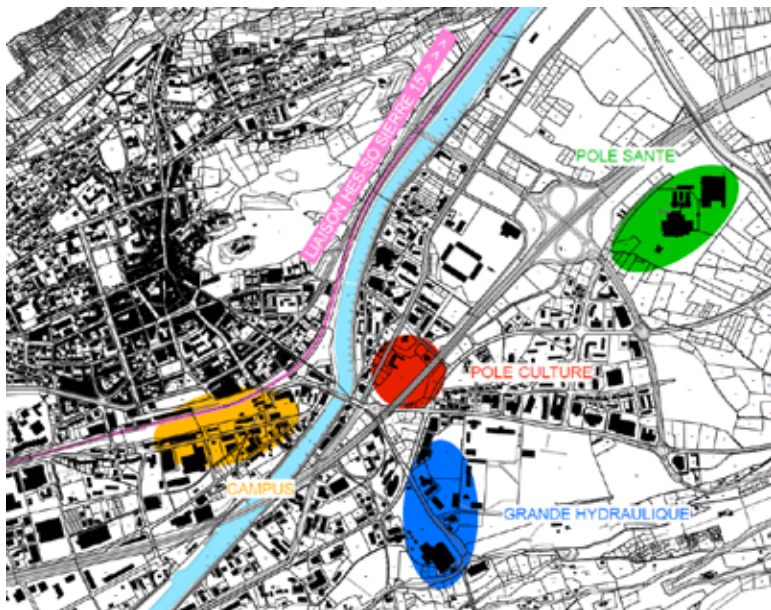
TABLE DES MATIERES

| | | |
|------|--|----|
| 1. | INTRODUCTION | 4 |
| 1.1 | Contexte général..... | 4 |
| 1.2 | L'EPFL en Valais..... | 4 |
| 1.3 | La HES-SO Valais, Haute école d'ingénierie | 5 |
| 1.4 | Quartier de l'innovation..... | 5 |
| 1.5 | Objectifs du concours..... | 5 |
| 2. | CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE | 5 |
| 2.1 | Maître de l'ouvrage, partenaires et organisateur | 5 |
| 2.2 | Genre de concours, type de procédure et bases légales..... | 6 |
| 2.3 | Langue..... | 6 |
| 2.4 | Conditions de participation | 6 |
| 2.5 | Réponses aux questions..... | 6 |
| 2.6 | Jury | 7 |
| 3. | JUGEMENT..... | 8 |
| 3.1 | Réception | 8 |
| 3.2 | Examen préalable | 8 |
| 3.3 | Prise de connaissance des projets, admission au jugement | 9 |
| 3.4 | Délais, anonymat | 9 |
| 3.5 | Rendu et présentation | 9 |
| 3.6 | Respect des périmètres | 9 |
| 3.7 | Respect des prescriptions officielles..... | 10 |
| 3.8 | Programme des locaux | 10 |
| 3.9 | Volumes et surfaces moyens | 10 |
| 3.10 | Rappel des critères de jugement..... | 10 |
| 4. | EXAMEN ET CRITIQUES DES PROJETS | 11 |
| 4.1 | Méthode de travail | 11 |
| 4.2 | Analyse du site | 11 |
| 4.3 | 1er tour d'élimination | 12 |
| 4.4 | 2e tour d'élimination..... | 13 |
| 4.5 | Visite du site..... | 13 |
| 4.6 | Tour final | 14 |
| 4.7 | Tour de contrôle | 14 |
| 4.8 | Projets retenus..... | 14 |
| 5. | CLASSEMENT, ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS..... | 15 |
| 6. | CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY..... | 15 |
| 6.1 | Approbation du rapport..... | 15 |
| 7. | RESULTATS – LISTE DES PARTICIPANTS | 17 |
| 7.1 | Présentation des projets primés | 17 |
| 7.2 | Présentation des projets non primés..... | 47 |

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte général

Le canton du Valais, l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne et la Ville de Sion unissent leurs forces dans le cadre de l'implantation scientifique et académique permanente de l'EPFL dans le canton. Ce projet va se développer en plusieurs phases pour former à terme un réseau de recherche et formation comprenant plusieurs pôles, chacun bénéficiant des synergies avec son environnement direct. Le site choisi pour héberger le Campus Sion est la Rue de l'Industrie à proximité immédiate de la gare de Sion. En 2014, les premières chaires de l'EPFL Valais Wallis et les premières entités de la HES-SO Valais s'implanteront dans le bâtiment « Industrie 17 ». Ce bâtiment transformé, caractérisé par sa tour, deviendra la première icône de la présence de l'EPFL Valais Wallis à Sion. Il formera un des pôles principaux d'un réseau de recherche et formation comprenant également les sites suivants situés à une distance de moins de 15 minutes en transports publics : le Pôle Tourisme, Informatique, Economie (60% des étudiants de la HES-SO Valais) : site de Sierre, le Pôle Grande Hydraulique : site de Chandoline, le Pôle Santé : Hôpital de Sion et SUVA et le Pôle Culture / logements étudiants : Ferme Asile, Cours Roger Bonvin. Avec ce projet, la HES-SO Valais aura à terme deux sites principaux situés à proximité des gares de Sierre et de Sion.



Plan des pôles

1.2 L'EPFL en Valais

L'EPFL prévoit la création et le développement de onze chaires de recherche et de formation, en collaboration étroite avec la HES-SO Valais ainsi que le tissu économique privé. Le Campus se développera de la gare jusqu'au Pôle hospitalier ; le site sous gare étant le premier jalon de l'ensemble du processus rassemblant à Sion les Pôles énergie et santé.

1.3 La HES-SO Valais, Haute école d'ingénierie

Le domaine de la Haute école d'ingénierie occupe actuellement le site de la Sitterie/Moulins, au nord de la Ville de Sion. Des bâtiments existants ont été modifiés en 1988 et mis à disposition de l'Ecole d'Ingénieurs du Valais pour y accueillir les étudiants de 4 filières de formation.

Bien que les locaux aient été modifiés au cours des années pour faire face aux besoins de la formation et de la recherche, un certain nombre d'entre eux ne sont toujours pas adéquats. En outre, les surfaces actuelles sont insuffisantes compte tenu de la croissance des effectifs des étudiants et du personnel de formation et de recherche. Ce ne sont pas moins de 300 étudiants et 185 personnes constituant le corps professoral, les chercheurs et l'encadrement administratif, qui travaillent sur ce site actuellement.

1.4 Quartier de l'innovation

L'innovation est un processus qui transforme le nouveau savoir découlant des activités de la recherche en nouveaux produits, nouveaux services ou nouvelles technologies. Le campus rassemblera tous les acteurs qui constituent cette chaîne de valeur de l'innovation, chaîne qui va de l'idée de base au produit prêt à être commercialisé. Cette chaîne est constituée dès lors de chercheurs du monde académique, de chercheurs et de développeurs du monde industriel. La proximité géographique des laboratoires des chercheurs académiques de ceux des chercheurs industriels est capitale pour un bon transfert de savoir et de technologie. Ces entreprises grandes consommatrices des résultats de la recherche viendront s'implanter dans le périmètre du quartier de l'innovation. On y trouvera des start-up comme des groupes de recherche d'entreprises plus mature, souhaitant se rapprocher physiquement des instituts de recherche académique pour mieux collaborer ensemble.

1.5 Objectifs du concours

L'Etat du Valais, en collaboration avec l'EPFL et la Ville de Sion, souhaite construire une infrastructure exemplaire sous l'angle du développement durable. La réhabilitation du bâtiment de la Rue de l'Industrie 17 doit être comprise sous cet angle. Il deviendra une icône de la présence de l'EPFL en Valais. Il devra s'intégrer sous l'angle spatial, fonctionnel et urbanistique au nouvel ensemble. Son image emblématique devra participer au positionnement dans le canton de ce pôle de recherche et de formation.

2. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

2.1 Maître de l'ouvrage, partenaires et organisateur

Le mandant est :

Le Canton du Valais, représenté par :

- Le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)
- Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
- Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Les partenaires sont :

- La Ville de Sion
- La Haute école spécialisée de Suisse occidentale / Valais (HES-SO Valais)
- L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

Les entités associées sont :

- Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
- La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)
- La Fondation The Ark
- Les Chemins de fer fédéraux (CFF)

L'organisateur du concours est :

- Le Canton du Valais, représenté par

Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), Service des bâtiments, monuments et archéologie.

2.2 Genre de concours, type de procédure et bases légales

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 et d'un concours de projet à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009. Le concours est également assujéti à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994, révisé le 15 mars 2001, ainsi que les ordonnances du 11 juin 2003 et aux accords sur les marchés publics GATT/OMC. Le règlement SIA 142 (édition 2009 et les directives complémentaires) s'applique de manière subsidiaire aux dispositions légales qui figurent dans ce programme.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

2.3 Langue

La langue de la procédure était le français.

2.4 Conditions de participation

Etaient autorisés à participer au concours les architectes qui, au moment de l'inscription au concours et compte tenu de leur formation, remplissaient une des conditions suivantes : diplôme d'une école d'architecture de niveau universitaire ou d'une école technique supérieure ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du Canton du Valais des architectes, fixées par le service social de protection des travailleurs.

2.5 Réponses aux questions

Les questions anonymes sont parvenues à l'organisateur pour le 1^{er} mars 2013. Elles ont été classées par analogie en groupes comprenant le règlement, la présentation et les documents à fournir, le programme, le bâtiment de l'Industrie 17, les aspects foncier, de périmètre et de terrain et les questions diverses.

Les réponses ont été publiées sur SIMAP, le 15 mars 2013, et envoyées, par email, à l'ensemble des concurrents et membres du jury.

2.6 Jury

Le jury était composé des personnes suivantes:

Président

Olivier Galletti, architecte cantonal

Membres

Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat, chef du DEET

Jacques Melly, conseiller d'Etat, chef du DTEE

Marcel Maurer, président de la Ville de Sion

Patrick Aebischer, président de l'EPFL

Francis-Luc Perret, vice-président pour la planification et la logistique, EPFL

François Seppey, directeur de la HES-SO Valais

Jean-Claude Villettaz, conseiller Recherche & Innovation du DECS

Renato Salvi, architecte de la Ville de Sion

Pia Durisch, architecte, Lugano

Andréa Bassi, architecte, professeur EPFL, Genève

Patrick Devanthéry, architecte, Genève

Willi Frei, architecte, Bern

Pierre Feddersen, urbaniste conseil de la ville de Sion, Zurich

Dominique Perrault, architecte, Paris

Suppléants

Philippe Gillet, vice-président pour les affaires académiques, EPFL

Pierre Gerster, délégué domaine immobilier et infrastructures, EPFL

Benoît Fournier, vice-président de la Ville de Sion

Damien Gross, responsable urbanisme de la Ville de Sion

Laurent Saurer, architecte, Lausanne

Anton Ruppen, adjoint de l'architecte cantonal

Experts

Stéphane Decoutère, délégué du président de l'EPFL aux affaires extérieures

Pierino Lestuzzi, expert ingénieur parasismique, EPFL

Georges Joliat, chef du service des travaux publics, Ville de Sion

Philippe Béguelin, secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Jean-François Caron, immobilier CFF

Yvan Von Rotz, chef du service exploitation / sécurité, HES-SO Valais

Pierre Pompili, responsable de la filière et de l'institut Systèmes industriels, HES-SO Valais

Stefan Bumann, chef du service de la formation tertiaire, Etat du Valais

Pascal Bovey, délégué à la mobilité, Etat du Valais

Eddy Jollien, service des bâtiments, monuments et archéologie, Etat du Valais

A l'unanimité, le jury a décidé que pour ses membres ne pouvant être présents durant l'ensemble du jugement, le droit de vote serait donné à leur suppléant soit :

Monsieur le conseiller d'Etat Claude Roch ayant terminé son mandat, il n'a pas participé au jury et a été remplacé par son suppléant Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly.

D'autre part, les membres suivants n'ont pas pu participer à l'ensemble des débats et ont été suppléés de la manière suivante : Monsieur Patrick Aebischer par Monsieur Philippe Gillet ; Monsieur Francis-Luc Perret par Monsieur Pierre Gerster ; Monsieur Dominique Perrault par Monsieur Laurent Saurer.

3. JUGEMENT

3.1 Réception

63 participants ont rendus un projet. Nous les avons numérotés par ordre d'ouverture.

| | | | |
|----|--------------------------|----|---------------------------|
| 1 | La route de brique jaune | 33 | Plaza bonus |
| 2 | The Factory | 34 | Derailed |
| 3 | Si_eau | 35 | Jules et Jim |
| 4 | Du château à la rivière | 36 | Sur les rails |
| 5 | Tapis magique | 37 | Tribune |
| 6 | Cité universitaire | 38 | e-Motion |
| 7 | Bandes | 39 | Cccour |
| 8 | Molécule | 40 | VS-2015 |
| 9 | Tripura | 41 | Eurêka |
| 10 | 4 éléments | 42 | Pisa |
| 11 | Engrenage | 43 | Platform |
| 12 | Zion | 44 | Thunder blade |
| 13 | EHV-Campus | 45 | Get lucky |
| 14 | 4 pour 2 | 46 | Trait d'union |
| 15 | Agora | 47 | XXI |
| 16 | La promenade des écoles | 48 | XYZ |
| 17 | Léonard | 49 | Transitions |
| 18 | 2013 etc. | 50 | Environnement |
| 19 | De l'autre côté | 51 | Innovation Gate |
| 20 | Zip | 52 | La fabrique des idées |
| 21 | Agora campus | 53 | Traboules à Sion |
| 22 | Just for curious | 54 | Forum |
| 23 | Piano nobile | 55 | Arrivées - Départs |
| 24 | Rencontre | 56 | Cinétique |
| 25 | Luciole | 57 | Mégalithe |
| 26 | Interface | 58 | 13'13'13 |
| 27 | Tranches | 59 | Trait d'union |
| 28 | Innovationplex | 60 | Une ligne dans le paysage |
| 29 | Industrielle | 61 | Sur les pas de Courbet |
| 30 | La clef des champs | 62 | Ascension |
| 31 | "O" [O:] | 63 | 93661 |
| 32 | Arcades | | |

3.2 Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie accompagné du Responsable du bureau des enquêtes et de l'Officier technique du service du feu de la Ville de Sion.

L'examen a porté sur les points suivants :

- conformité des délais de rendu et respect de l'anonymat ;
- conformité des documents demandés (rendu et présentation) ;
- respect des périmètres (intervention, réflexion, passerelle, plafond aérien) ;
- respect des prescriptions officielles ;
- respect du programme des locaux ;

- volumes et surfaces moyens.

3.3 Prise de connaissance des projets, admission au jugement

Le jury s'est réuni les 17, 18, 24 et 25 juin 2013 dans les anciennes halles CFF de la gare de Sion.

Après distribution et présentation aux membres du jury du rapport d'examen préalable, ceux-ci ont pris connaissance de chaque projet et discuté des projets pour lesquels certaines indications étaient manquantes ou non conforme à ce qui était demandé.

Le détail des décisions du jury est précisé dans les chapitres ci-dessous.

3.4 Délais, anonymat

L'ensemble des projets (plans et maquettes) a été rendu en respectant les délais et l'anonymat.

3.5 Rendu et présentation

Les plans de situation des projets n°8, 36, 38, 58 et 62 sont hors échelle.

Les projets n°4, 13 et 50 ne comprennent pas tous les niveaux mentionnés sur leurs coupes.

La numérotation du dossier n°38 étant illisible, le contrôle du respect du programme des locaux n'a pas pu être effectué.

Après délibération, le jury décide à l'unanimité d'admettre ces projets au jugement et à la répartition des prix car ils ne dérogent pas de manière essentielle aux documents demandés et n'en tirent aucun avantage prépondérant.

3.6 Respect des périmètres

Les passerelles des projets n°8, 12, 14, 36 et 62 n'ont pas la hauteur minimale exigée de 7,0m (vide de passage).

Les projets n° 32, 33, 50 et 52 proposent un passage sous-voies.

Le projet n° 3 implante sa passerelle hors du périmètre défini.

L'entrée du parking du projet n°43 est située hors du périmètre d'intervention.

Après délibération, le jury décide à l'unanimité d'admettre ces projets au jugement et à la répartition des prix car ils ne dérogent pas de manière essentielle aux documents demandés et n'en tirent aucun avantage prépondérant.

Les projets n°11, 14, 22, 24, 55, 56 et 60 ne respectent pas le plafond aérien.

Le projet n°40 ne respecte pas le périmètre d'intervention (étapes 1 + 2).

Les projets n° 2, 13, 21, 22, 36, 40 et 63 condamnent la voie de raccordement VR 231.

Après délibération, le jury décide à l'unanimité d'admettre au jugement mais d'exclure de la répartition des prix les projets ne respectant pas le plafond aérien, ou l'espace de la voie VR231, ou le périmètre des étapes 1 et 2 soit, les projets n°2, 11, 13, 14, 21, 22, 24, 36, 40, 55, 56, 60 et 63. Ils ne pourront obtenir qu'une mention.

3.7 Respect des prescriptions officielles

Les projets n°2, 3, 11, 13, 22, 26, 27, 31, 34, 39, 41, 42, 43, 47, 48, 50, 53, 56 et 57 ne respectent pas les normes de sécurité incendie de manière exhaustive que ce soit dans le nombre des voies d'évacuation ou dans les distances entre bâtiments.

Après délibération, le jury décide à l'unanimité d'admettre ces projets au jugement et à la répartition des prix car ils ne dérogent pas de manière essentielle aux documents demandés et n'en tirent aucun avantage prépondérant.

Les projets N°19, 36, 42, 45 et 55 ne respectent pas les alignements prescrits dans le périmètre d'intervention.

Après délibération, le jury décide à l'unanimité d'admettre au jugement mais d'exclure de la répartition des prix les projets ne respectant pas l'alignement sur la Rue de l'Industrie dans le périmètre d'intervention soit, les projets 19, 36 et 42. Ils ne pourront obtenir qu'une mention.

3.8 Programme des locaux

Quelques interprétations ou modifications du programme des locaux ont été constatées. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets.

3.9 Volumes et surfaces moyens

Les calculs du cube SIA, des surfaces brutes de plancher, des surfaces des façades et des surfaces des toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans le rapport d'examen préalable sont celles données par les participants au concours.

Les surfaces et volumes des projets retenus au troisième tour ont fait l'objet de vérifications avant les délibérations finales.

3.10 Rappel des critères de jugement

Les critères de jugement ci-après n'étaient pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury pouvaient les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Permettre une extension future en gardant l'essence du concept de base.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Exemplarité sur le domaine de l'énergie.

Fonctionnalité

Systèmes distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles (zones à accès limité, espaces gérés par des droits distincts et permanents de superficie). Propice aux rencontres spontanées.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet aux niveaux énergétique et sismique.

4. EXAMEN ET CRITIQUES DES PROJETS

4.1 Méthode de travail

Afin d'aboutir à un classement des projets, le jury, suite à un examen minutieux de chacun d'eux, procède par élimination successive des propositions. Cette élimination s'effectue en trois tours qui sont décrits ci-après. A la fin de la prise de connaissance des projets, le jury a fait une visite commune du site.

4.2 Analyse du site

Suite à cet examen initial et à sa visite sur place, le jury a pris conscience de la situation exceptionnelle du site à traiter. En effet, ce lieu pivot des développements futurs de la ville du XXI^{ème} siècle doit trouver également son rapport à la ville du XX^{ème} siècle et à l'espace des voies ferrées. La différence significative de niveau entre la Rue de l'Industrie et les quais devra être traitée pour répondre à la problématique posée par ce lieu charnière.

Aujourd'hui, perçu comme un « arrière », l'espace côté gare devra être pensé comme un deuxième « avant », façade tournée sur la gare mais également sur la ville historique, le coteau et les châteaux.

Le bâtiment de l'Industrie 17 symbolisant l'histoire du lieu, le projet devra être capable de l'intégrer à la planification globale du campus tout en préservant la trace de son caractère initial.

Dans l'évaluation des projets, l'ampleur du site à traiter devra toujours rester en lien avec l'échelle de la ville, en particulier son secteur central se développant des collines à la gare.

Comprendre qu'un des thèmes essentiels du concours réside dans la situation du campus au cœur de la ville est central pour proposer un projet catalyseur de la mutation du quartier. D'autre part, la capacité de proposer une stratégie permettant de construire des liens aussi bien entre les différents partenaires du campus qu'avec la ville est essentielle pour la création d'un espace de vie et de travail favorisant contacts et échanges entre différents horizons. Sur une bande de terrain allongée, face à un programme des locaux important, relier spatialement et fonctionnellement nord et sud est aussi un des enjeux essentiels du concours. Ainsi, le jury met en évidence les multiples relations que devra proposer le projet, son lien avec la gare étant aussi important que celui qu'il établira avec la Rue de l'Industrie dans les sens nord-sud et est-ouest.

4.3 1er tour d'élimination

Le jury, dans ce premier tour, passe en revue l'ensemble des projets en les examinant à l'aide des critères retenus. Il s'attache, plus spécialement, à mettre l'accent de son analyse sur l'insertion dans le site, les rapports avec les constructions existantes et les accès, l'emplacement des principaux éléments du programme. Une attention particulière est portée à la volumétrie des nouveaux bâtiments projetés, à la proportion des espaces extérieurs ainsi créés, à leur fonctionnement général par rapport au programme demandé et à leur lien avec la ville.

A travers cet examen, le jury relève que malgré d'autres qualités d'organisation ou de formulation architecturale, certaines propositions n'apportent pas de réponses suffisantes en regard des critères de jugement et s'écartent ainsi trop des objectifs visés.

Dès lors, le jury décide, à l'unanimité, de ne pas retenir les 39 projets suivants :

| | | | |
|----|--------------------|----|---------------------------|
| 2 | The Factory | 36 | Sur les rails |
| 7 | Bandes | 37 | Tribune* |
| 8 | Molécules | 38 | e-Motion |
| 10 | 4 éléments | 39 | Cccour |
| 11 | Engrenage | 40 | VS-2015 |
| 12 | Zion | 42 | Pisa |
| 13 | EHV-Campus | 43 | Platform |
| 14 | 4 pour 2 | 44 | Thunder blade |
| 15 | Agora* | 48 | XYZ |
| 18 | 2013 etc. | 49 | Transitions |
| 19 | De l'autre côté* | 50 | Environnement |
| 20 | Zip* | 52 | La fabrique des idées |
| 21 | Agora Campus | 53 | Traboules à Sion |
| 22 | Just for curious | 56 | Cinétique |
| 25 | Luciole | 57 | Mégalithe |
| 27 | Tranches | 58 | 13'13'13 |
| 28 | Innovationplex | 60 | Une ligne dans le paysage |
| 29 | Industrielle | 62 | Ascension |
| 30 | La clef des champs | 63 | 93661 |
| 32 | Arcades* | | |

* Projets repêchés lors du tour de contrôle.

4.4 2e tour d'élimination

Dans le deuxième tour d'élimination, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant, à travers eux, à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Il examine celles-ci également à l'aide du critère relatif aux qualités architecturales, d'expression formelle en lien avec leur contenu. Il approfondit ses réflexions sur la qualité des espaces tant intérieurs qu'extérieurs et leurs utilisations possibles tant pour la vie du campus que pour celle de la ville. Il a examiné en particulier le rapport du projet à la ville et aux différents éléments qui structurent le site, la qualité de la circulation (mobilité douce) entre les bâtiments, la Rue de l'Industrie et la future passerelle, ainsi que le fonctionnement général du projet. Il interroge encore les projets sur la pertinence des solutions proposées pour les étapes et l'économie des moyens utilisés.

M. Lestuzzi, expert ingénieur civil, présente ses considérations sur les aspects statiques et parasismiques des bâtiments proposés. Il rend attentif le jury sur l'attention à porter à la présence de la nappe phréatique.

MM. Von Rotz et Pompili, experts représentants des utilisateurs, présentent leurs considérations sur les aspects fonctionnels des bâtiments proposés.

MM. Bovey et Jolliat experts du domaine mobilité, voiries, présentent leurs considérations sur les aspects mobilité des projets proposés.

M. Caron, expert représentant les CFF SA, présente ses considérations sur l'utilisation des infrastructures existantes et les aspects de développement futur de la gare.

M. Béguelin, expert au secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, présente ses considérations sur le développement global de la future haute école.

Sur ces bases, le jury décide à l'unanimité d'éliminer, lors du deuxième tour, les 17 projets suivants :

| | | | |
|----|--------------------------|----|-----------------|
| 1 | La route de brique jaune | 33 | Plaza bonus |
| 3 | Si_eau | 35 | Jules et Jim |
| 5 | Tapis magique | 37 | Tribune* |
| 6 | Cité universitaire | 41 | Eurêka |
| 15 | Agora* | 46 | Trait d'union |
| 16 | La promenade des écoles | 47 | XXI |
| 19 | De l'autre côté* | 51 | Innovation gate |
| 20 | Zip* | 59 | Trait d'union |
| 32 | Arcades* | | |

* Projets repêchés du 1^{er} tour (voir pt. 4.7).

4.5 Visite du site

Avant de procéder au 3^e tour d'élimination, l'ensemble du jury effectue une nouvelle visite du site faisant l'objet du concours. Le jury prend note de l'importance de la gestion fine des différents niveaux du site aussi bien dans le secteur du bâtiment de l'Industrie 17 que dans le secteur de la voie industrielle VR231. Il s'imprègne à nouveau de l'échelle de la ville et de l'importance du rapport à l'espace de la gare pour un projet dont l'importance est régionale.

4.6 Tour final

Ainsi, après deux tours d'élimination, 12 projets restent en lice pour le tour final. L'ensemble des projets a permis au jury d'affiner son appréciation du site et des bâtiments. S'agissant du site, ce dernier possède la capacité, tant en surface que du point de vue des accès de recevoir les bâtiments et les espaces extérieurs souhaités. Il offre le potentiel de devenir un pôle essentiel du futur développement de la ville entre gare et Rhône.

Le jury, en prenant compte de l'ensemble de la problématique, constate dès lors que le nouveau programme peut non seulement constituer un véritable pôle d'enseignement et de recherche, mais également bénéficier plus largement aux citoyens par la création d'un nouveau lieu public en lien avec la gare et la Rue de l'Industrie.

Lors de ce tour final, il est décidé de porter une attention particulière sur la flexibilité du dispositif proposé dans le sens du potentiel d'affectation à long terme des bâtiments, mais également de la faisabilité des solutions proposées, des étapes de réalisations envisageables, pour mettre en avant les avantages et inconvénients de chacune des propositions.

Au 3^e tour, le jury a examiné plus en détail la cohérence globale de chaque projet entre apport urbanistique, fonctionnalité, qualité architecturale et économie. Il décide à l'unanimité d'éliminer les 5 projets suivants :

| | |
|----|-------------------------|
| 4 | Du château à la rivière |
| 9 | Tripura |
| 45 | Get lucky |
| 54 | Forum |
| 55 | Arrivées - départs |

4.7 Tour de contrôle

Avant de procéder au classement final, le jury a réexaminé l'ensemble des projets afin de confirmer ou non ses choix initiaux.

Les projets 15, 19, 20, 32 et 37, éliminés au premier tour, sont relevés aux projets éliminés au 2^e tour.

4.8 Projets retenus

| | |
|----|------------------------|
| 17 | Léonard |
| 23 | Piano nobile |
| 24 | Rencontre |
| 26 | Interface |
| 31 | "O" [O:] |
| 34 | Derailed |
| 54 | Forum |
| 61 | Sur les pas de Courbet |

5. CLASSEMENT, ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 300'000.- ht pour attribuer des prix et mentions. Il décide, à l'unanimité, de classer les 8 projets restants et de leur attribuer les prix et mentions de la manière suivante :

| | | | |
|---|-----------------------------|-----|----------|
| 1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix | 34 – Derailed | fr. | 80'000.- |
| 2 ^e rang, 2 ^e prix | 61 – Sur les pas de Courbet | fr. | 70'000.- |
| 3 ^e rang, 1 ^{ère} mention | 17 – Léonard | fr. | 50'000.- |
| 4 ^e rang, 3 ^e prix | 23 – Piano Nobile | fr. | 30'000.- |
| 5 ^e rang, 4 ^e prix | 31 – O [:O] | fr. | 25'000.- |
| 6 ^e rang, 5 ^e prix | 26 – Interface | fr. | 20'000.- |
| 7 ^e rang, 2 ^e mention | 24 – Rencontre | fr. | 15'000.- |
| 8 ^e rang, 6 ^e prix | 54 – Forum | fr. | 10'000.- |

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury tient à remercier tous les participants dont le travail a permis de faire une lecture du site sous les angles les plus divers et ainsi lui permettre de trouver un projet représentatif et équilibré.

Conformément au programme du concours et à l'unanimité, le jury recommande au Maître de l'ouvrage de mandater les auteurs du projet n°34 – Derailed pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation dans le site, son échelle par rapport à la ville, la qualité de ses espaces publics, sa capacité d'évolution et l'organisation de son programme répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le Maître de l'ouvrage. Dans son développement, le projet devra faire évoluer les espaces communs entre les bâtiments et veiller à la qualité de la mise en œuvre des espaces publics. Une attention particulière devra être donnée au développement du caractère des façades aussi bien sous l'angle d'une haute performance énergétique que pour incarner de manière emblématique la présence d'un pôle de recherche et de formation essentiel pour le Valais.

Comme envisagé dans le programme, la question de la passerelle fera l'objet d'un concours. Cette liaison peut devenir non seulement le lien nord-sud, mais aussi le symbole de la présence du campus dans la ville.

6.1 Approbation du rapport

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Approuvé par le jury :

Olivier Galletti

Jean-Michel Cina

Jacques Melly

Marcel Maurer

Patrick Aebischer

Francis-Luc Perret

François Seppey

Jean-Claude Villettaz

Renato Salvi

Pia Durisch

Andréa Bassi

Patrick Devanthéry

Willi Frei

Pierre Feddersen

Dominique Perrault

Philippe Gillet

Pierre Gerster

Benoît Fournier

Damien Gross

Laurent Saurer

Anton Ruppen

Sion, le 25 juin 2013.

7. RESULTATS – LISTE DES PARTICIPANTS

7.1 Présentation des projets primés

| | |
|--|---|
| 1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix | 34 – Derailed |
| Auteurs | Evéquoze Ferreira Sàrl 1950 Sion |
| Collaborateurs | Isabelle Evéquoze Nuno Ferreira Jérôme Rudaz Renaud Rudaz Artur De Campos |

Les auteurs du projet proposent d'interpréter le campus HES-SO / EPFL par la mise en place d'une stratégie urbaine qui privilège la vision d'un groupe de bâtiments s'organisant autour d'espaces publics en interaction avec la ville.

Ce principe d'implantation se fonde sur des nouveaux édifices qui reconnaissent l'échelle des bâtiments qui composent la ville de Sion. Le schéma territorial montre l'enchaînement des différentes phases de construction de la ville ainsi que l'axe urbain qui mène au nouveau site permettant ainsi d'intégrer dans ce processus le devenir des friches ferroviaires et le futur du Sud de la ville.

Ce choix est « un mécanisme générateur d'une variété d'espaces publics et de blocs permettant une grande flexibilité d'usage », selon les mots des auteurs, offrant une capacité évolutive essentielle pour un campus de recherche en perpétuelle transformation.

L'organisation en plan des bâtiments produit une variété intéressante d'espaces extérieurs qui réagit autant vers le nord et le chemin de fer que vers le sud et le nouveau quartier. Dans ce sens le dessin et l'investissement financier pour les espaces publics est essentiel. Le jury estime que les variations en hauteur des nouvelles constructions pourraient être plus marquée correspondant mieux au rythme proposé en plan.

L'autonomie de chacune des constructions permet d'intégrer naturellement le bâtiment de l'Industrie 17 dans la constellation du campus. Cette solution est accompagnée par un socle commun qui crée une relation fonctionnelle rapide entre les différents édifices tout en donnant une solution à la topographie relativement complexe du site. Les généreux halls et les espaces publics étant les vrais espaces distributifs, lieux d'échange et de vie du campus.

La forme articulée de la nouvelle passerelle et son emplacement mettent clairement en relation deux quartiers de la ville permettant ainsi de faire interagir les espaces publics avec l'ensemble des activités de ce secteur urbain en forte transformation. Le jury estime que le rôle urbain de la passerelle demandera une étude approfondie permettant d'intégrer réflexion structurelle et espace publique dans une œuvre marquante.

Un nouveau dessin du sol de l'ensemble du périmètre du concours consolidera l'image d'un campus dans lequel la mobilité douce et les déplacements piétons sont au centre de la vie des utilisateurs.

Les nouveaux bâtiments ont des dimensions légèrement différentes répondant aux différents programmes de laboratoires, salle de classes et bureaux demandés dans le cadre du

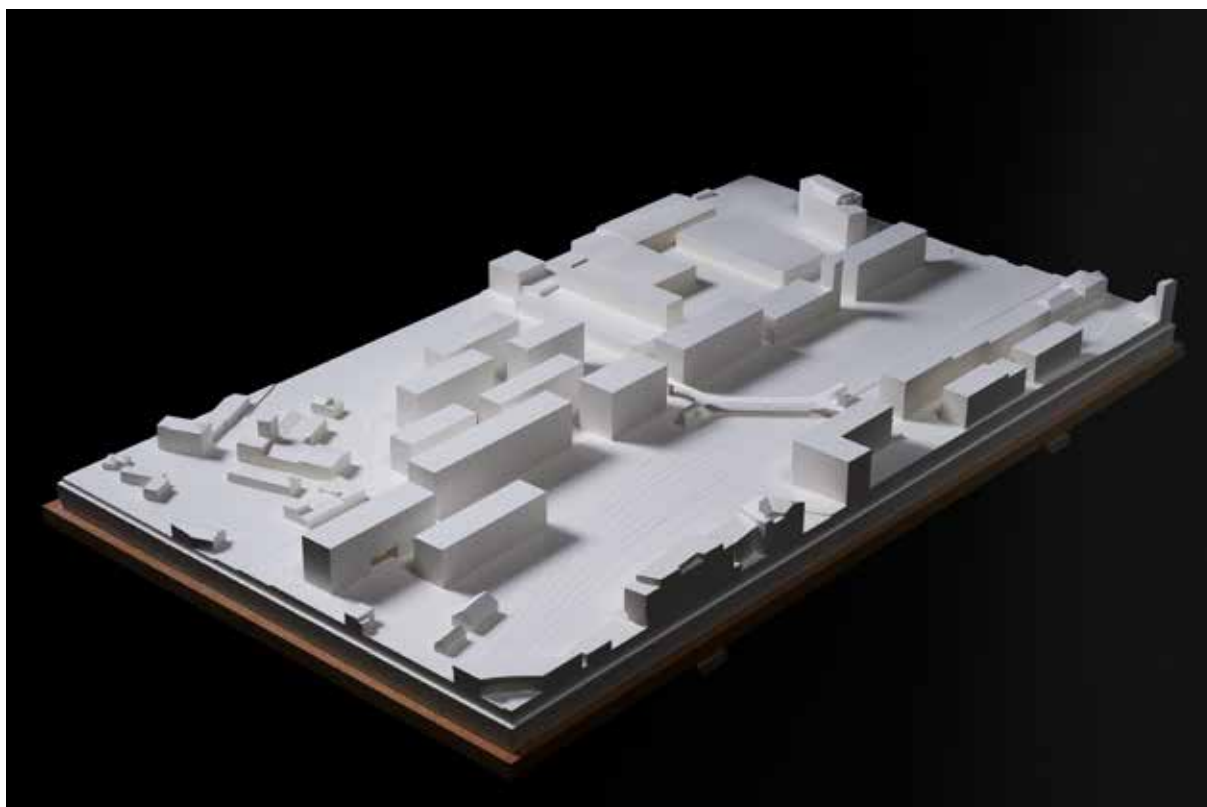
concours. Les distributions verticales sont accompagnées par de généreux doubles volumes et des vues qui cadrent le paysage alpin. Les espaces communs des étages seront ainsi en relation visuelle entre eux et en interaction avec la ville aux alentours. Au rez-de-chaussée, dans un espace en split-level, on trouve les espaces communautaires et les laboratoires-vitrines. L'aula est placée au sommet d'un des bâtiments profitant du paysage et signalant le caractère collectif du lieu.

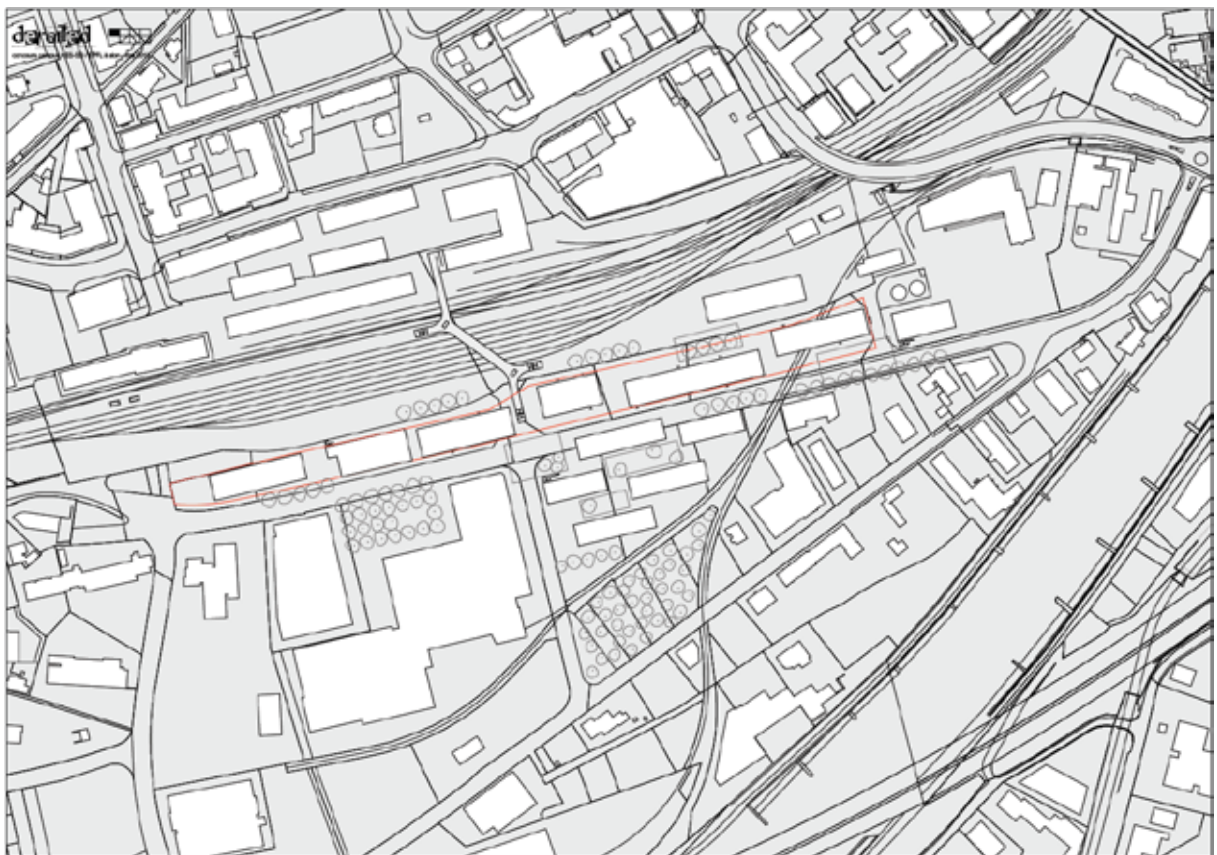
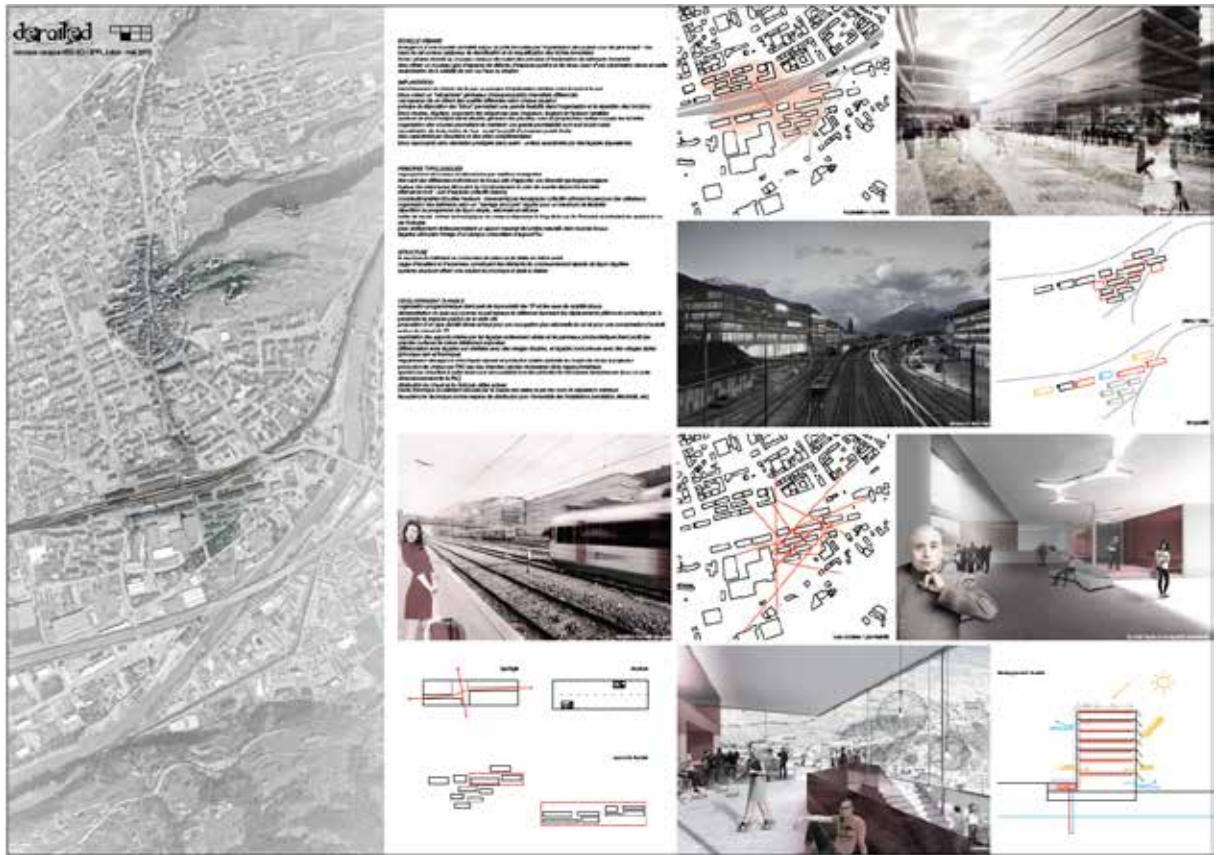
La structure statique des édifices est simple et répétitive, les cages d'escalier fonctionnent comme contreventement sismique. Le système constructif permet des solutions évolutives et économiques.

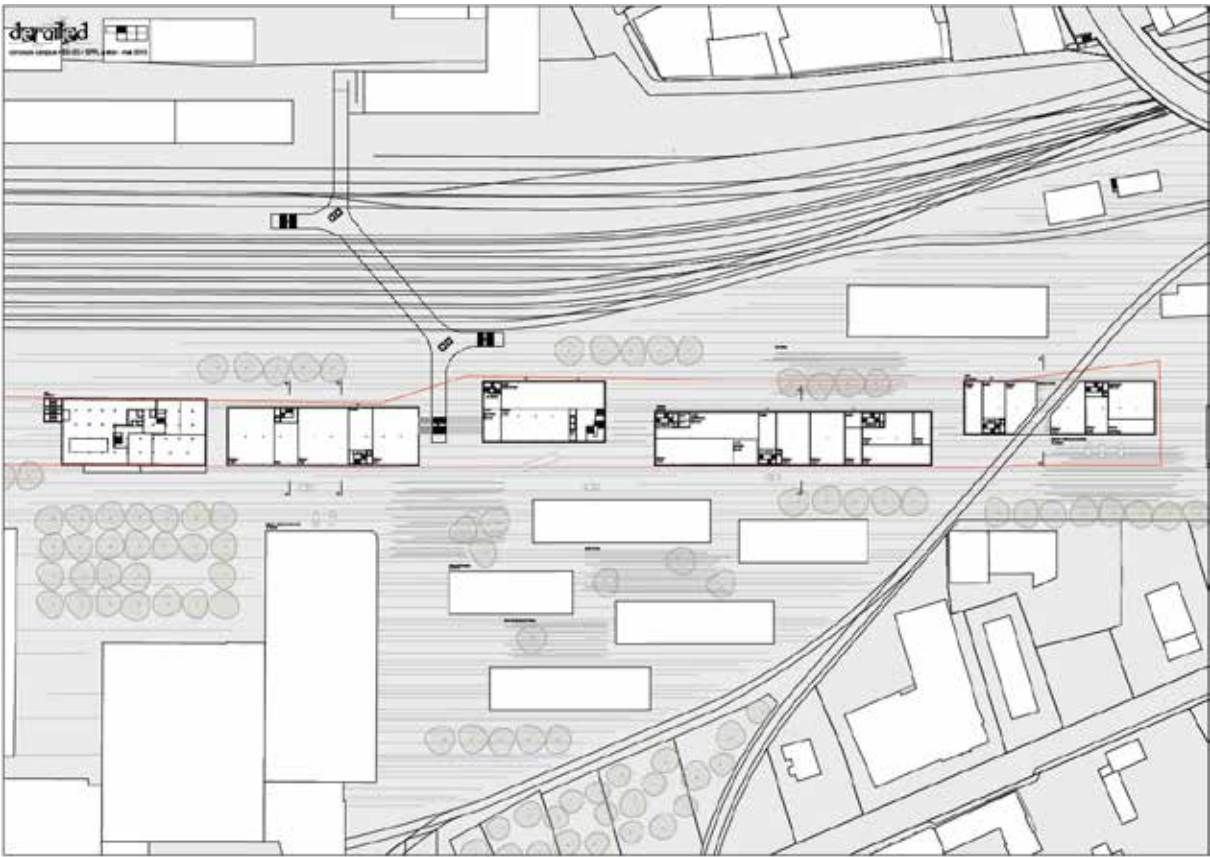
Les auteurs proposent d'importantes réflexions autour du développement durable qui intègrent l'idée d'activer énergétiquement la masse bâtie des édifices, l'échange social ainsi que l'expression des façades. Cette nouvelle réalité incontournable du XXI^{ème} siècle deviendra ainsi l'image du futur campus. Le jury estime que l'idée des façades avec un caractère technologique est pertinent et cohérent avec le programme proposé, par contre le projet est actuellement encore au stade du concept et l'évolution encore importante.

Le projet, par sa volumétrie réduite, la répétitivité du système, la simplicité des choix constructifs ainsi que le faible impact sur la nappe phréatique nécessite des moyens inférieurs à la moyenne des projets déposés. La réalisation par étapes logiques répond idéalement à la demande du concours ; en fin de processus, les espaces de vie prenant place naturellement au cœur du dispositif.

Le nouveau campus HES-SO / EPFL décrit et dessiné par les auteurs de DERAILED évoque par ces divers choix de projet un lieu plutôt qu'un bâtiment, une idée de structure évolutive propre au programme de recherche qui le caractérise.







2e rang, 2e prix **61 – Sur les pas de Courbet**

Auteurs Zigzag-Architecture
59000 Lille – France

Collaborateurs Dominique Maret
Etienne Fromont
Pierre Gilbert
Adrien Coste
Charlotte Lheureux
Orestes Requena-Lopez
Guillaume Vienne
Pascal Charles
Stéphane Hayes

« Sur les pas de Courbet », le projet propose de dessiner le site à la manière des méandres de la Loue et en s'inspirant encore des roches anthropomorphiques peintes aux Gorges de la Salentse à Saillon.

Bel hommage au site, le projet, avec son titre, offre la clé de lecture du lieu et d'un programme saisis dans leur ensemble. Il propose de lier et de délier le site d'une seule traite à partir d'un parcours urbain qui s'enroule en spirale ou comme un serpent pour accueillir sur le toit les promeneurs venant du nord et pour les guider, après un clin d'œil aux berges du Rhône, sur la place d'entrée qui initie et conclut l'enroulement formel.

Le dessin très raffiné de la volumétrie continue, les larges portes à faux, la dynamique des géométries, la matérialité et les espaces courbes ou creusés gagnés sous les constructions produisent des effets architecturaux, des valeurs urbaines et des espaces de convivialités qui séduisent particulièrement le jury.

Ce tour de force impose une construction en une seule étape, l'arasement du bâtiment Rue de l'industrie 17, un système structurel encore à préciser et un conflit avec la voie ferroviaire VR 231.

L'importante échelle du projet et sa valeur d'objet en font une icône à l'échelle de la cité toute entière et elle doit annoncer la ville du XXIème siècle, attendue ici. Dans ce sens, le jury s'étonne des propositions faites par les auteurs du projet pour les développements nord et sud futurs, jugées inadéquates tant par leur échelle que par leur géométrie.

Le jury s'interroge sur la généreuse rampe intérieure en spirale qui permet les connexions entre les parties existantes et nouvelles et qui ne débouchent pas sur la toiture promenade. Tous les utilisateurs doivent ainsi emprunter le grand escalier-rampe extérieur qui lie le sud et le nord pour en faire ainsi un véritable espace public, animé tant par les étudiants que par les habitants de Sion.

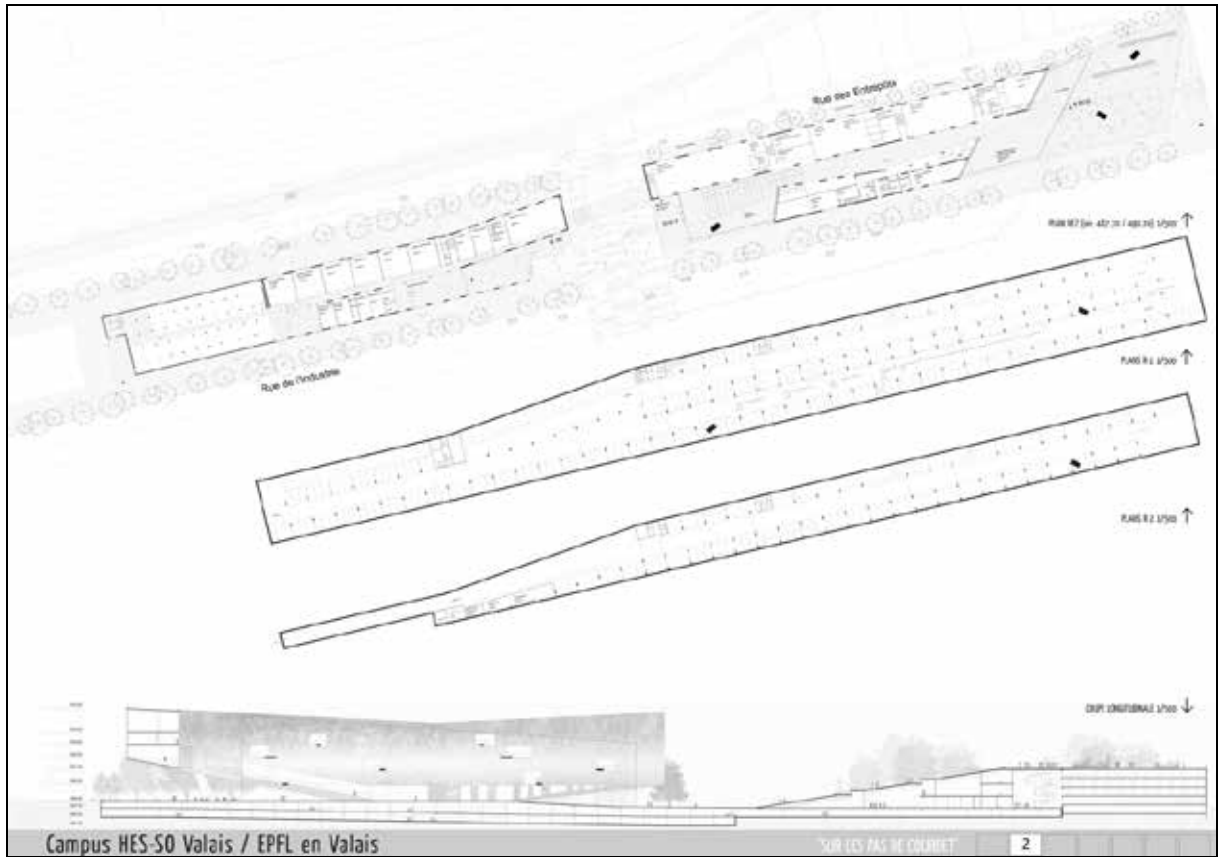
La relation entre les laboratoires et les bureaux ou les salles de classes est fonctionnelle, l'espace intérieur lumineux dégagé entre les méandres de la spirale offre des regards croisés et une respiration bienvenue dans la longueur de l'édifice même si les dimensions des circulations sont trop étroites. De manière générale, ce dispositif est plus proche de celui d'une école que d'un bâtiment de recherche et de laboratoire. L'entrée à l'auditorium, tout comme celle de l'EPFL, est jugée étriquée.

La géométrie du projet, ses dimensions et son ambition, nécessitent des moyens supérieurs à la moyenne des projets primés.



Campus HES-SO Valais / EPFL en Valais

"SUR LES PAS DE COLOMBE" 1



3e rang, 1ère mention **17 – Léonard**

Auteurs Roberto Ferrara Architecte
 1700 Fribourg

Collaborateur Roberto Ferrara

Le projet se compose de différents volumes qui créent une transition nord-sud tout en générant des espaces extérieurs en constante interaction entre eux. Ils proposent ainsi le premier tissu des espaces publics de la Ville du XXIème siècle.

Le deuxième volume, en retrait du dispositif, donne lieu à une place offrant accès à tous les bâtiments. Le premier volume (plateformes communes, bureaux, laboratoires, halles pilotes) englobe le bâtiment de l'Industrie 17 et lui donne ainsi une nouvelle entité. Le deuxième, au centre, abrite les salles de classes, de conférences, et au rez-de-chaussée, l'espace d'exposition et le restaurant en lien direct avec la place. Le troisième contient la médiathèque au rez-de-chaussée, l'auditoire en sous-sol (les classes sont à l'étage) offrant ainsi une opportunité d'utilisation par des tiers.

La forme et la position de la nouvelle passerelle mettent clairement en relation deux quartiers de la ville permettant ainsi de faire interagir les espaces publics avec l'ensemble des activités de ce secteur urbain en forte transformation. Le concurrent propose de bâtir la gare routière en tête d'îlot, donnant ainsi beaucoup de clarté à l'ensemble du campus amorcé par le signal fort de la tour.

Si le jury reconnaît la qualité urbaine de l'implantation, il émet cependant des doutes quant à l'espace arrière entre les bâtiments et les voies de chemin de fer CFF. En effet, la coupe transversale ne résout pas le dénivellement actuel nord-sud du site. En maquette, celui-ci est pris en considération par un décaissement ne renforçant pas le concept proposé.

De façon générale, les plans sont de qualités et cohérents pour tous les niveaux hors sol ; ils n'ont pas cette qualité en sous-sol que ce soit d'un point de vue organisationnel (laboratoires et auditoire sans lumière directe) typologique ou structurel.

La flexibilité de la structure intérieure porteuse et la constructibilité par étapes sont appréciées. La façade, d'une certaine épaisseur et dans le même rythme que la structure porteuse, fonctionne comme un brise-soleil sur l'ensemble du pourtour des édifices, assurant ainsi une protection efficace et laissant un maximum de flexibilité à la distribution des espaces intérieurs. Elle reste cependant à un niveau schématique.

La géométrie du projet et sa volumétrie sont dans la moyenne des projets déposés, toutefois les importantes constructions en sous-sol, dans la nappe phréatique, nécessitent des moyens supérieurs à la moyenne des projets primés.



Léonard

Campus Sion



L'objectif de volume est respecté à la suite de trois modifications au plan de masse de la part de la commune de Sion. Une modification de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) permet de passer de la destination actuelle de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) à une destination de l'usage des sols (ZDS) compatible avec le projet de construction.

L'objectif de surface est respecté à la suite de trois modifications au plan de masse de la part de la commune de Sion. Une modification de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) permet de passer de la destination actuelle de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) à une destination de l'usage des sols (ZDS) compatible avec le projet de construction.

À la suite de ces modifications, une partie importante des surfaces est destinée à la construction de bâtiments à usage de bureaux et de locaux professionnels. Ces bâtiments sont destinés à accueillir les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion.

Le programme d'équipement prévoit la construction de bureaux et de locaux professionnels, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion.

Cette disposition permet l'ensemble des surfaces de plan communautaire ainsi que la réalisation de l'ensemble des surfaces de plan communautaire.

L'objectif des parcelles est respecté à la suite de trois modifications au plan de masse de la part de la commune de Sion. Une modification de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) permet de passer de la destination actuelle de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) à une destination de l'usage des sols (ZDS) compatible avec le projet de construction.

Le plan de masse prévoit la construction de bureaux et de locaux professionnels, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion.

Le programme de construction prévoit la construction de bureaux et de locaux professionnels, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion, de locaux pour les services de la commune de Sion et les services de la région de Sion.

La destination des surfaces est respectée à la suite de trois modifications au plan de masse de la part de la commune de Sion. Une modification de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) permet de passer de la destination actuelle de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) à une destination de l'usage des sols (ZDS) compatible avec le projet de construction.

L'objectif des volumes est respecté à la suite de trois modifications au plan de masse de la part de la commune de Sion. Une modification de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) permet de passer de la destination actuelle de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) à une destination de l'usage des sols (ZDS) compatible avec le projet de construction.

L'objectif des surfaces est respecté à la suite de trois modifications au plan de masse de la part de la commune de Sion. Une modification de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) permet de passer de la destination actuelle de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) à une destination de l'usage des sols (ZDS) compatible avec le projet de construction.

La destination des parcelles est respectée à la suite de trois modifications au plan de masse de la part de la commune de Sion. Une modification de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) permet de passer de la destination actuelle de la zone de destination de l'usage des sols (ZDS) à une destination de l'usage des sols (ZDS) compatible avec le projet de construction.

1:1 000

Léonard

Campus Sion



1:500



| | |
|--|---|
| 4 ^e rang, 3 ^e prix | 23 – Piano Nobile |
| Auteurs | Berrel Berrel Kräutler AG 8049 Zürich |
| Collaborateurs | Maurice Berrel Raphaël Kräutler Jaime Rodriguez Benjamin Pannatier Annina Baumgartner Thomas Merz Bianca Böckle |
| Consultant | ASP Landschaftsarchitekten, Florian Seibold |

Les auteurs proposent un bâtiment d'un seul tenant regroupant l'ensemble des fonctions dans une grande structure.

Ils axent entièrement le concept du projet sur l'intégration de la passerelle dans le bâtiment, avec une transition de volume à son intersection. Cette dernière est traitée comme une place qui va en s'élargissant en direction du nouveau bâtiment, le traverse, pour se scinder en un escalier reliant la Rue de l'industrie et une esplanade de grande envergure qui s'étend sur toute la longueur à un niveau de + 9m.

L'organisation de l'ensemble est fixée sur cette idée de base. Les fonctions publiques de l'école sont logiquement agencées le long de cette esplanade qui devient l'espace vital, le lieu de rencontre, le cœur du système. Toutes les liaisons verticales et horizontales y aboutissent, jusqu'au bâtiment de l'Industrie 17 accroché par une rampe.

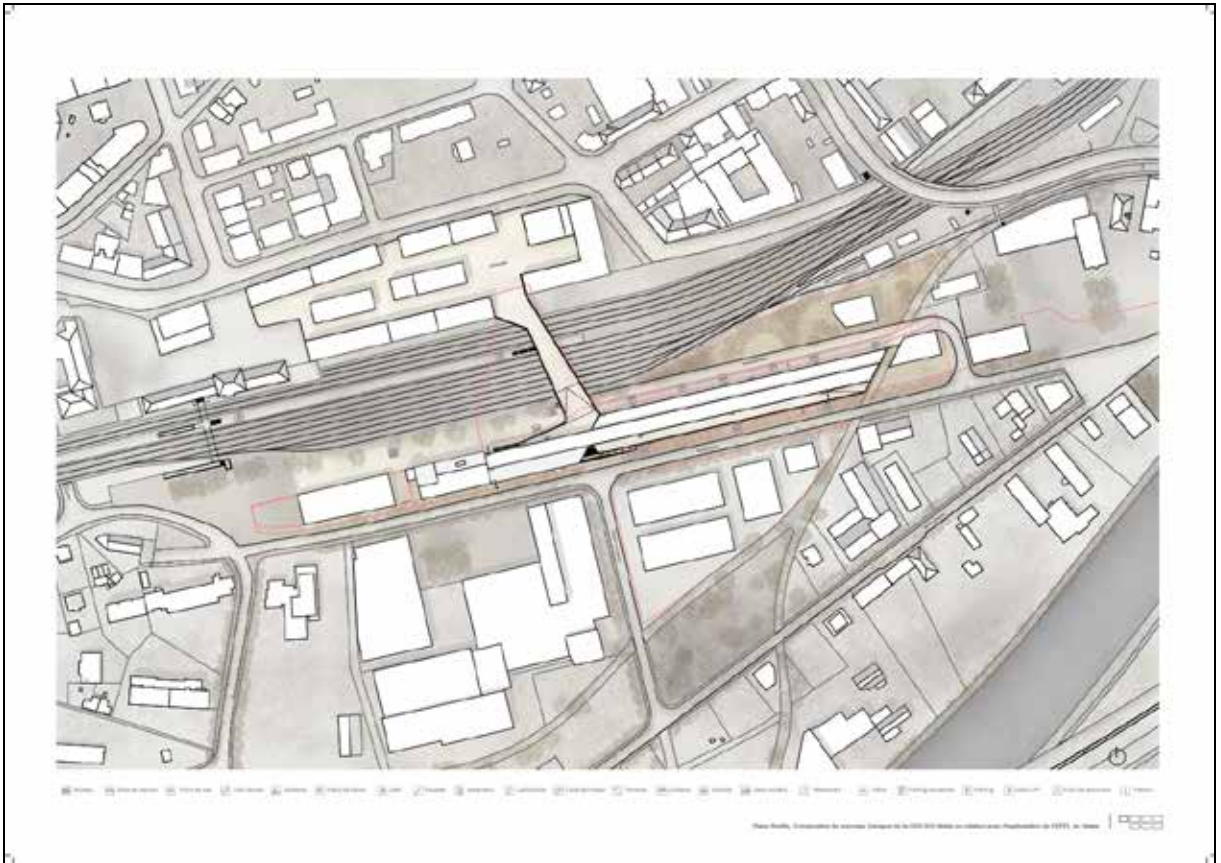
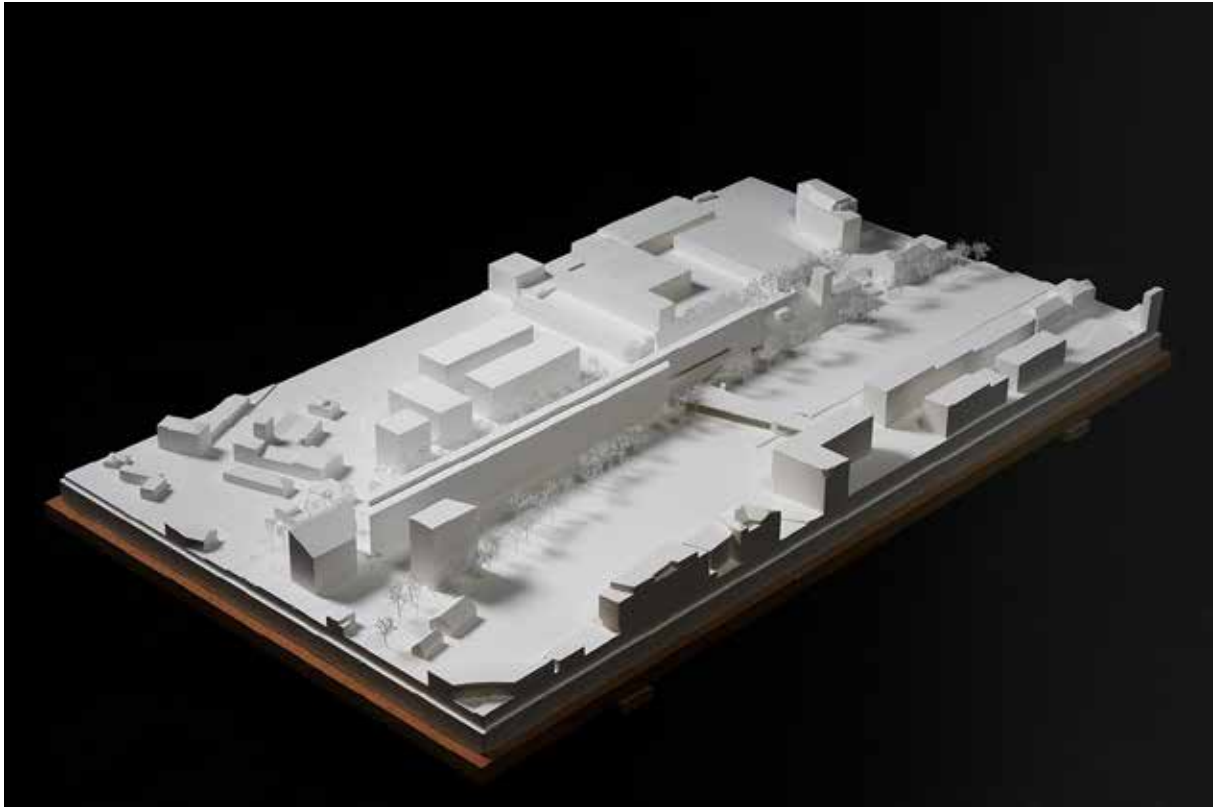
Au-dessus, s'organisent les bureaux et les salles de classes dans une structure à la fois rationnelle et accueillante avec ses espaces de respirations et, au-dessous, les laboratoires profitent d'une largeur plus importante pour présenter un système rationnel.

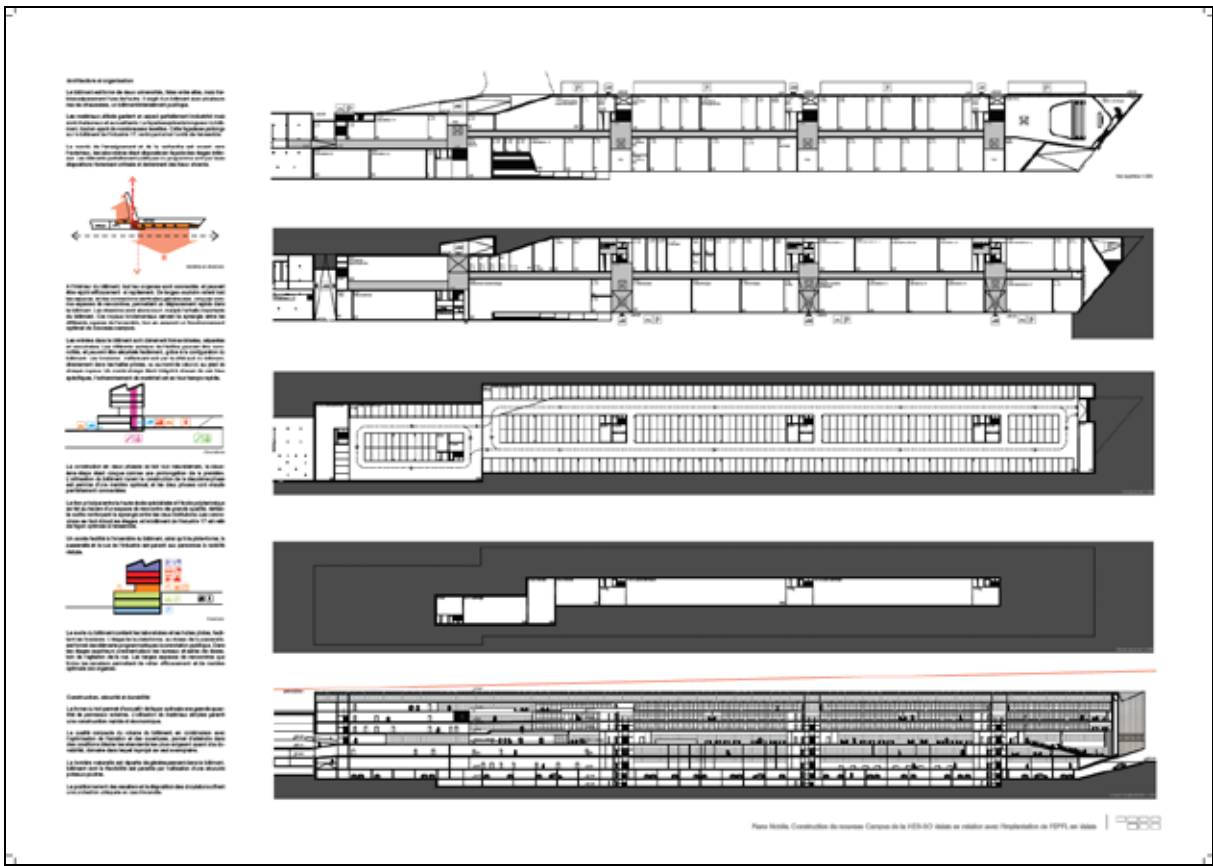
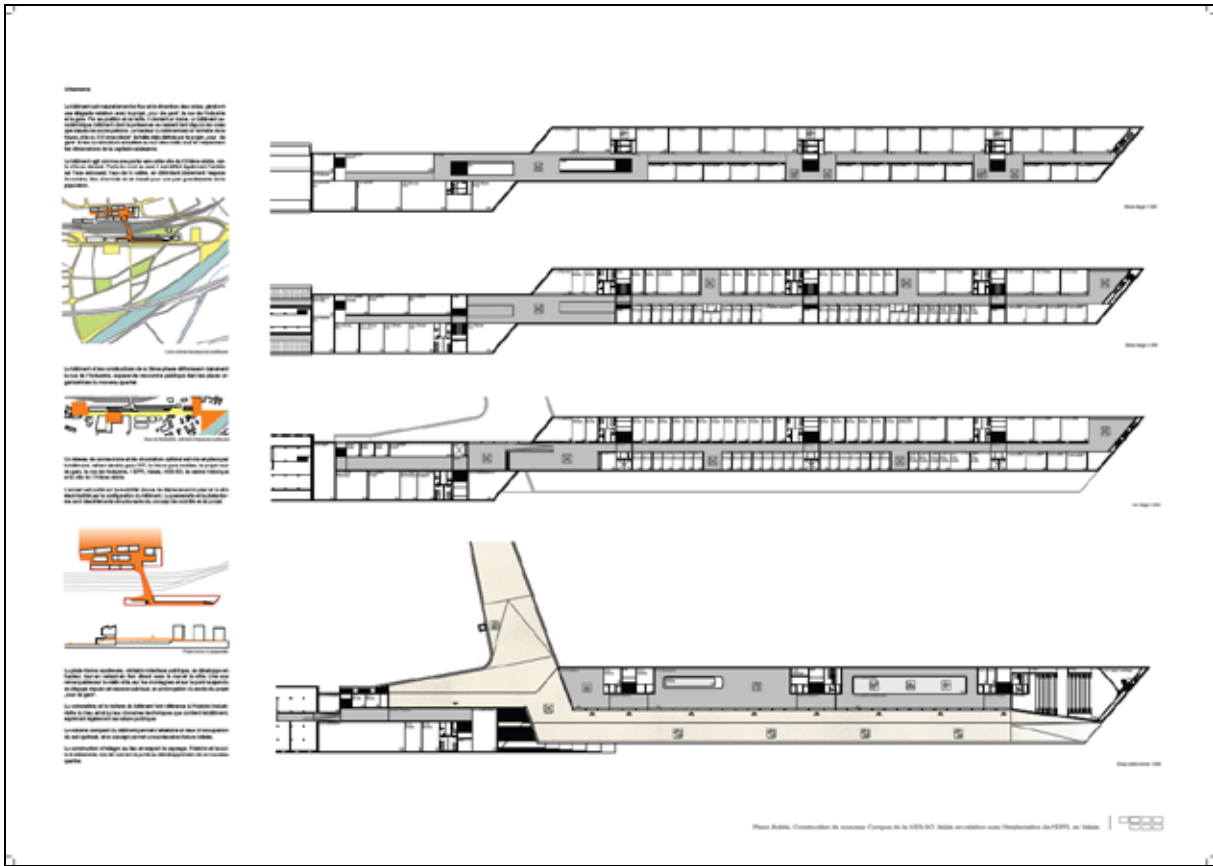
Si d'une part ce concept de distribution interne est relativement séduisant pour le fonctionnement de l'école avec ses espaces de rencontre à mis hauteur, il offre une relation peu intéressante avec la Rue de l'industrie, créant un niveau de vie relativement artificiel plutôt en concurrence qu'en synergie avec la ville. Malgré la présence d'un escalier important directement au sud, l'espace passerelle s'apparente plus à l'école qu'à la ville et la rampe proposée en fin de parcours devrait être retravaillée pour offrir une pente adaptée à un aménagement urbain.

Ce choix de distribution pose également des questions pour la gestion des étapes, notamment les espaces publics. Au niveau de l'exploitation, si la proposition est relativement rationnelle, la gestion de l'esplanade n'est pas sans problèmes et les laboratoires sous cet espace public présenteront des difficultés d'adaptation technique en particulier en lien avec les exigences d'extractions.

Le concept du projet propose un geste fort, son développement est cohérent avec l'idée initiale. Toutefois, cette solution tend à privilégier la vie de l'école à 9 mètres du sol sans offrir un programme suffisamment attractif au niveau de la Rue de l'Industrie qui faciliterait le lien entre la vie urbaine et la vie de l'école. Le projet tend à privilégier le côté donnant sur la Rue de l'Industrie en reléguant le côté nord dans un rôle d'espace servant peu en lien avec sa situation urbaine stratégique.

La géométrie du projet, ses dimensions et son ambition, nécessitent des moyens correspondant à la moyenne des projets déposés.







5^e rang, 4^e prix **31 – O [:O]**

| | |
|----------------|--|
| Auteurs | Ruprecht Architekten GmbH 8037 Zürich |
| Collaborateurs | Raphaël Ruprecht Jacques Perroud Deborah Andermatt |
| Consultants | Transitec Ingénieurs-Conseils SA, ingénieur mobilité Ingphi SA, ingénieur civil Heinrich Landschaftsarchitektur GmbH, Alexander Heinrich |

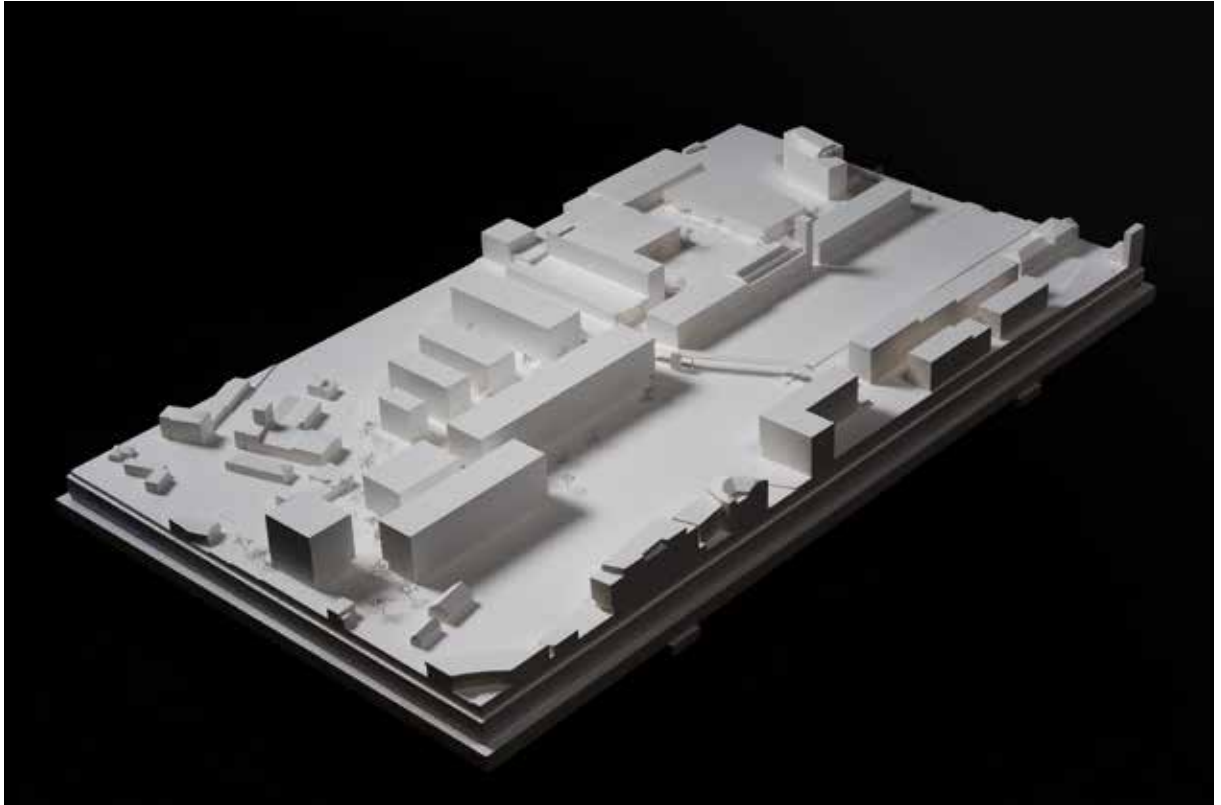
Le projet "O" [O :] s'implante en longueur le long de la Rue de l'Industrie. Formé de 3 bâtiments, ce nouvel ensemble compose un tout cohérent. Le bâtiment existant est prolongé et contient les nouveaux espaces dédiés à l'EPFL. Le bâtiment de la HES-SO se situe au centre de la composition légèrement en retrait de la Rue de l'Industrie. Cette position dans le tissu libère un espace extérieur de qualité à l'échelle de la rue marquant l'entrée principale et l'accès à la passerelle, connectant le nord de la ville. Un socle / gradin permet de rattraper la pente de la rue et le niveau horizontal du rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Le choix de définir le niveau de référence en lien avec les quais à tout son sens pour renforcer les relations avec la gare et la ville historique, toutefois la gestion de la pente longitudinale et la création d'un socle déconnecte le bâtiment de la Rue de l'Industrie. Celle-ci ne bénéficie plus de la vie générée par le campus et des qualités volumétriques annoncées. La cafétéria est à l'ouest, entre les bâtiments (étapes 1 et 2), proche de l'auditoire. Une relation plus forte entre le hall d'entrée, la cafétéria et le niveau variable de la Rue de l'Industrie aurait été bénéfique pour l'ensemble du rez-de-chaussée et pour les qualités urbaines engendrées.

Les entrées et sorties de parking sont mal placées car elles donnent et débouchent sur l'espace de rencontre. De manière générale, la gestion de l'espace public n'est pas totalement maîtrisée ; le projet tend à privilégier le côté donnant sur la Rue de l'Industrie en reléguant le côté nord dans un rôle d'espace servant peu en lien avec sa situation urbaine stratégique.

De grandes loggias en double hauteur mettent en valeur le paysage alpin et offrent des espaces de rencontre. Le choix de proposer des façades différentes par bâtiment induit un ensemble hétérogène et peu compatible avec l'idée de campus. L'organisation intérieure est simple et rationnelle. Des vides intérieurs de forme cylindrique ont pour but d'amener une qualité spatiale particulière et des relations verticales à l'espace intérieur. Ces espaces restent pour le moins très graphiques et le jury doute de la qualité spatiale de ce mécanisme architectural.

La géométrie et la volumétrie du projet sont dans la moyenne des projets déposés, toutefois les importantes constructions en sous-sol dans la nappe phréatique nécessitent des moyens supérieurs à la moyenne des projets primés.



CAMPUS HES-SO VALAIS AVEC L'IMPLANTATION DE L'EPFL EN VALAIS

DEVISE: "0" [x:]

CONCEPT

Le projet est à caractère mixte et est issu d'une longue collaboration en matière de planification. La qualité et la complémentarité de l'histoire du projet ont de fait une dimension transgénérationnelle. Le bâtiment est conçu pour répondre à un environnement global et à une relation forte et permanente avec son site et son territoire. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement.

BAPTEME DU PROJET

Le bâtiment, conçu comme un espace communautaire, est un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement.

Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement.

DES / PLAN DE MASS

Le bâtiment, conçu comme un espace communautaire, est un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement.

NOUVEAU / DÉTAILS

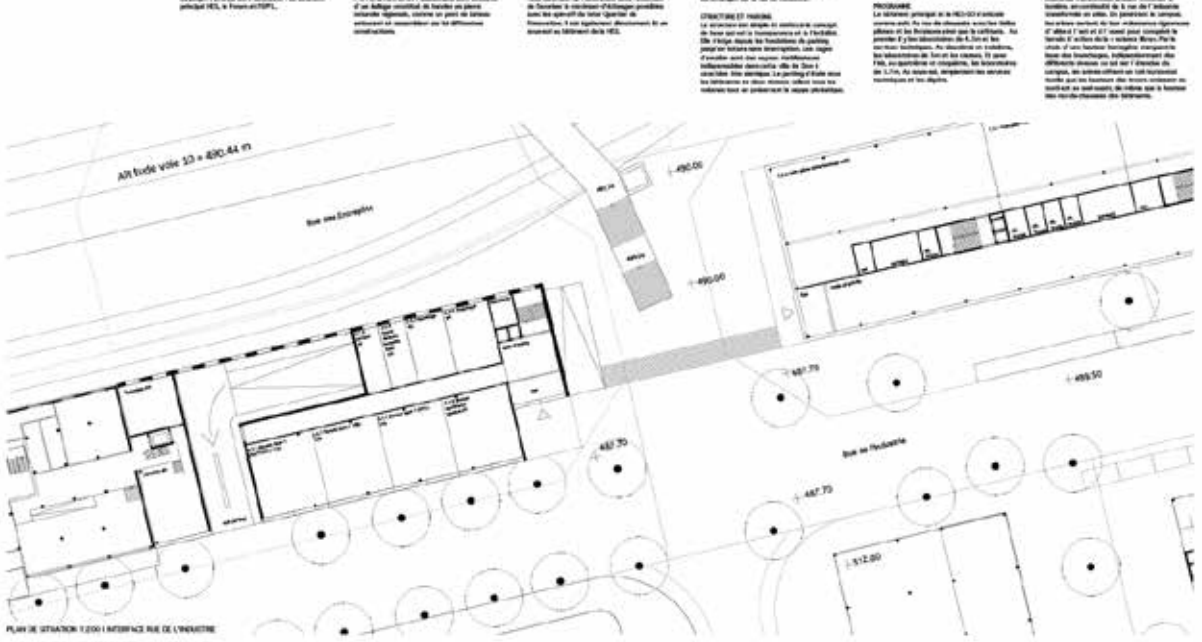
Le bâtiment, conçu comme un espace communautaire, est un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement.

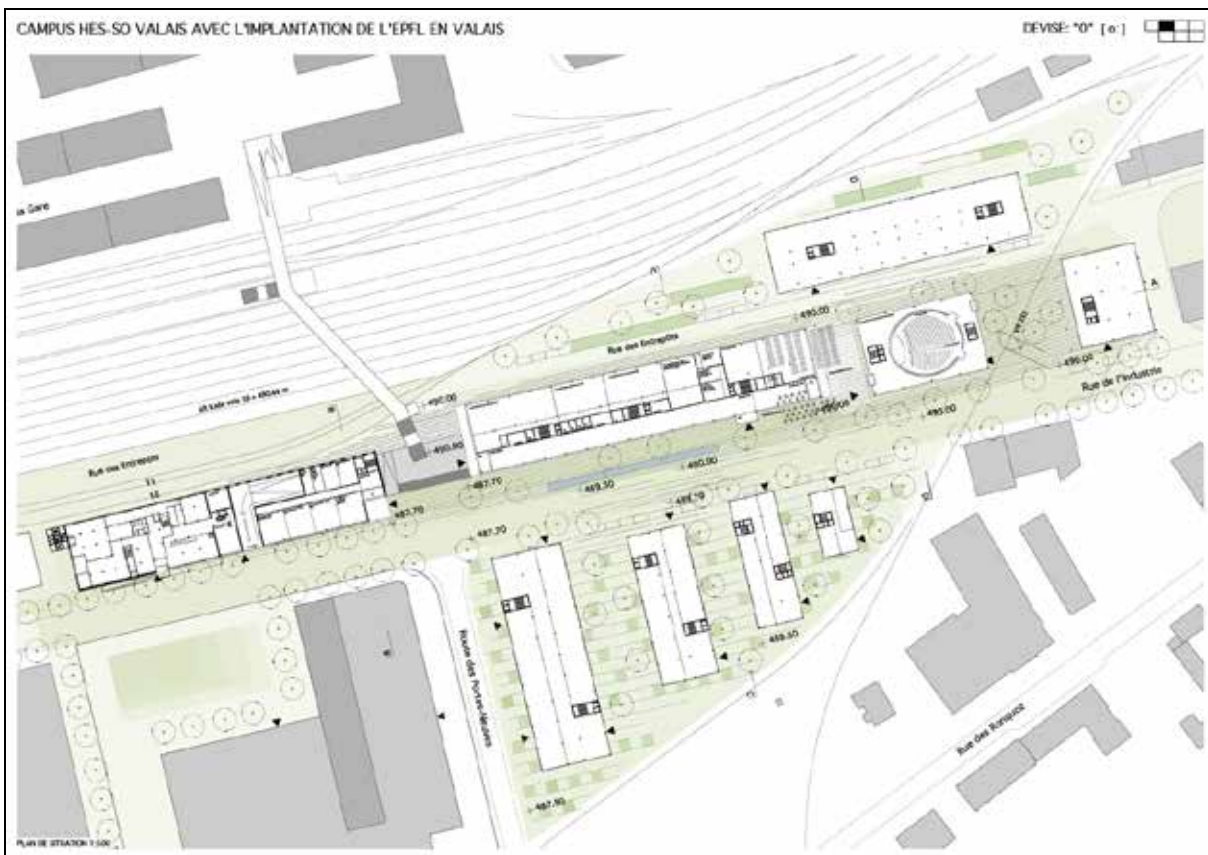
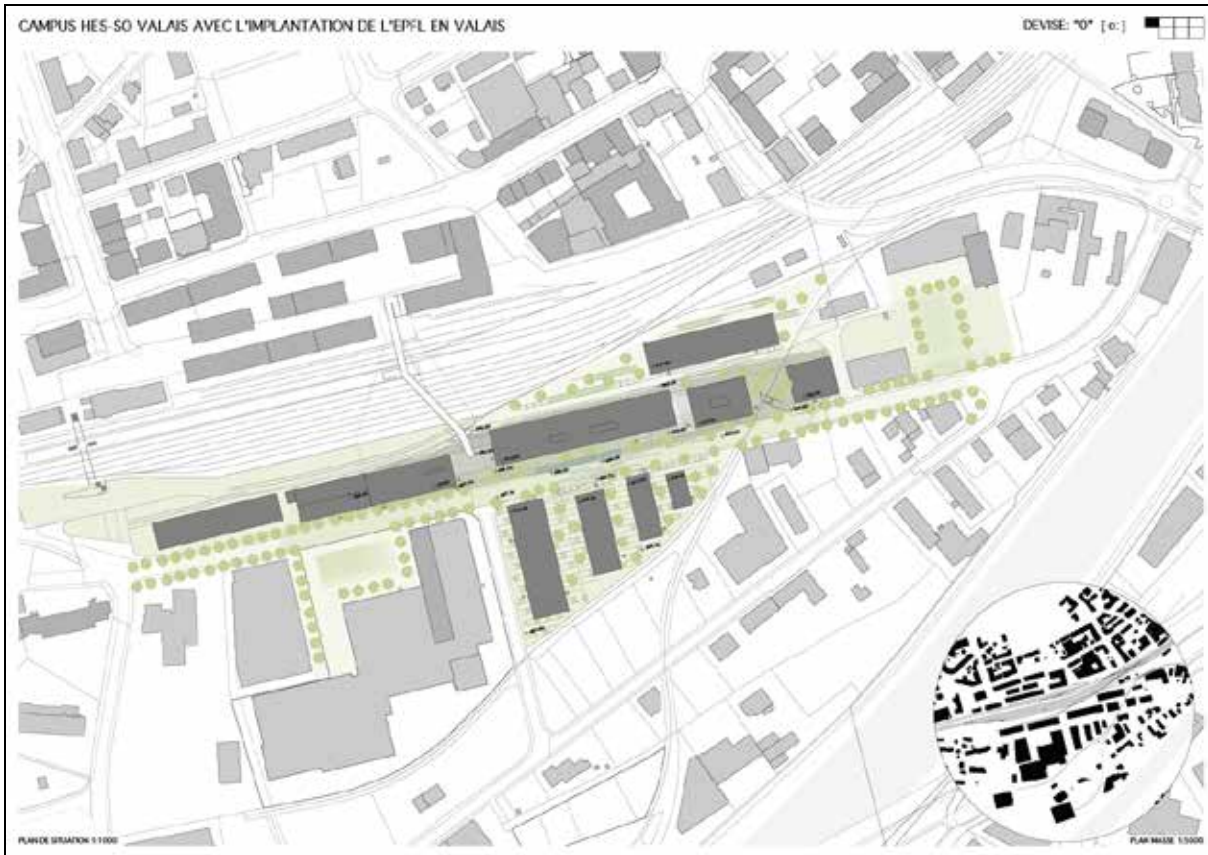
ESPACES ET ARCHITECTURE

Le bâtiment, conçu comme un espace communautaire, est un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement.

VEGETATION ET ESPACES EXTÉRIEURS

Le bâtiment, conçu comme un espace communautaire, est un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement. Le projet est conçu pour être un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de collaboration, un lieu de formation et de recherche, un lieu de création et de développement.







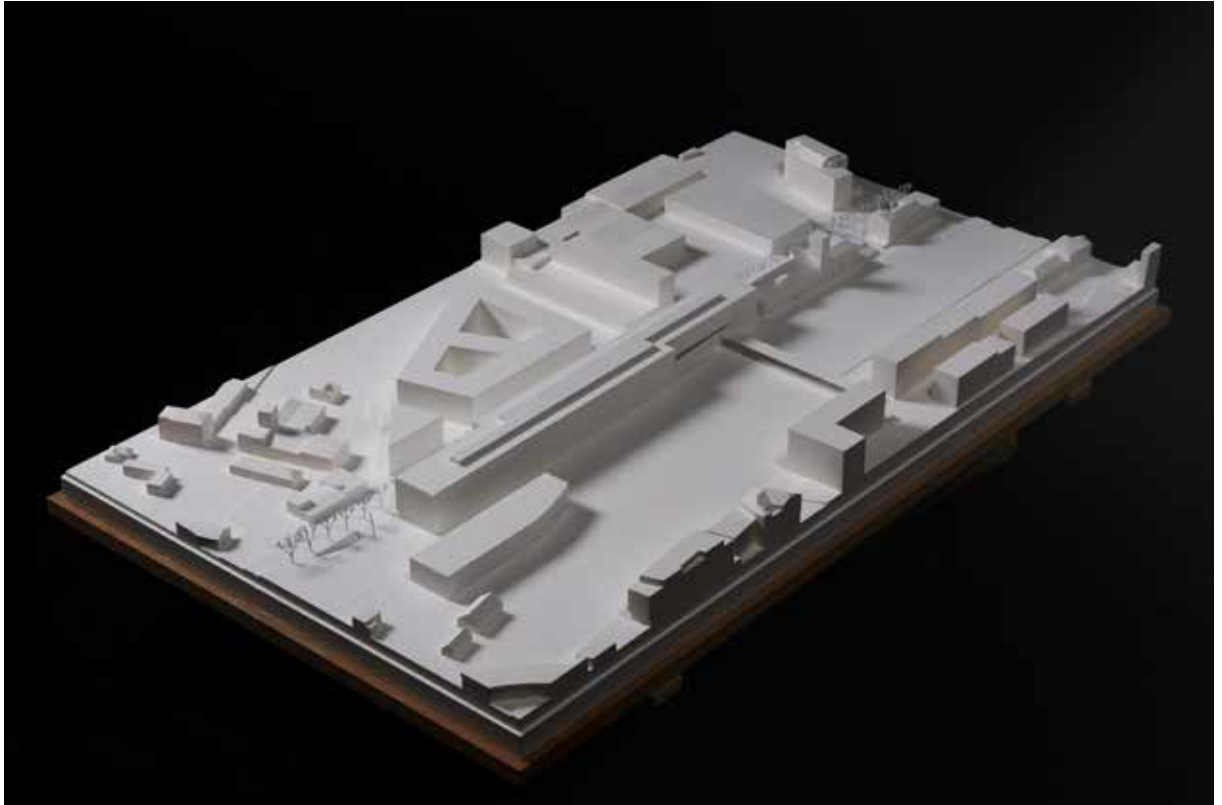
6^e rang, 5^e prix **26 – Interface**

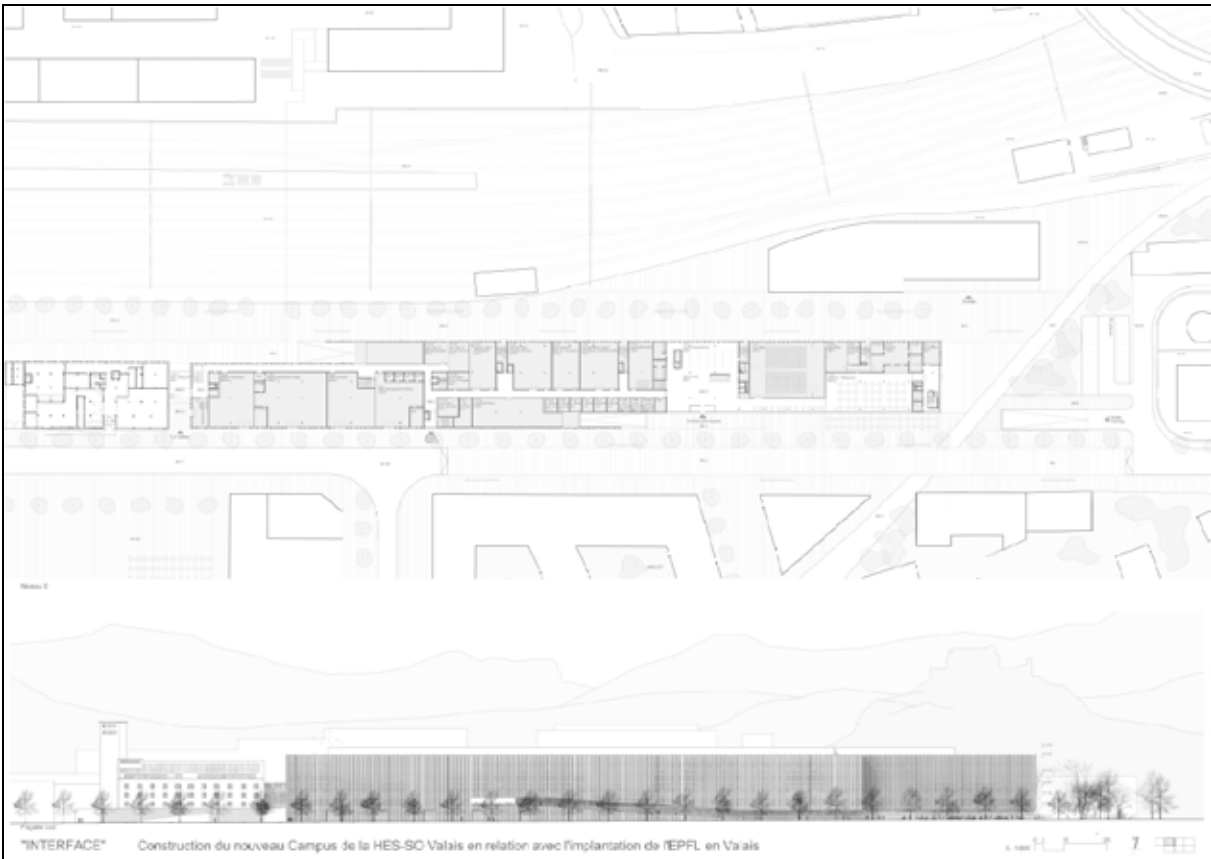
Auteurs GD Architectes
 2001 Neuchâtel
Collaborateurs Marco Dos Santos
 Javier Subira

Le projet propose la construction d'un volume solitaire compact, le long de la voie ferrée. Sa volumétrie renforce le parallélisme entre la Rue de l'Industrie et le rail. Le bâtiment principal se présente comme césure et comme élément de liaison entre la ville au nord des voies de chemin de fer et les quartiers situés au sud, à la Rue de l'Industrie. La passerelle prenant naissance en Cour de gare porte la circulation piétonne au-delà des voies CFF et se poursuit à travers le nouveau bâtiment par un jeu de rampes complexe, vers l'entrée principale Rue de l'Industrie. Malgré son rôle central, cette distribution ne présente toutefois pas les qualités spatiales et la clarté de séquences que l'on peut attendre d'une circulation publique principale. Alors que la volumétrie générale établit des relations convainquantes avec le lieu, la gestion de l'espace public n'est pas totalement maîtrisée, le projet tend à privilégier le côté donnant sur la Rue de l'Industrie en reléguant le côté nord dans un rôle d'espace servant peu en lien avec sa situation urbaine stratégique. Le parti volumétrique compact induit une difficulté à créer un réel espace convivial pour les étudiants et le public dans le périmètre du campus.

Le bâtiment s'organise comme un volume construit solitaire nécessitant une réalisation en une seule étape pour maintenir les qualités du concept. La volumétrie et la position des espaces communs définissent le centre de gravité de l'ensemble à l'est relativement loin du cœur initial du site. Les étages bénéficient d'un espace central généreux, agrémenté par les rampes d'escalier et se dilatant aux extrémités en séjours d'étage.

La géométrie du projet, ses dimensions et ses principes structurels et typologiques nécessitent des moyens correspondant à la moyenne des projets déposés.





7e rang, 2e mention **24 – Rencontre**

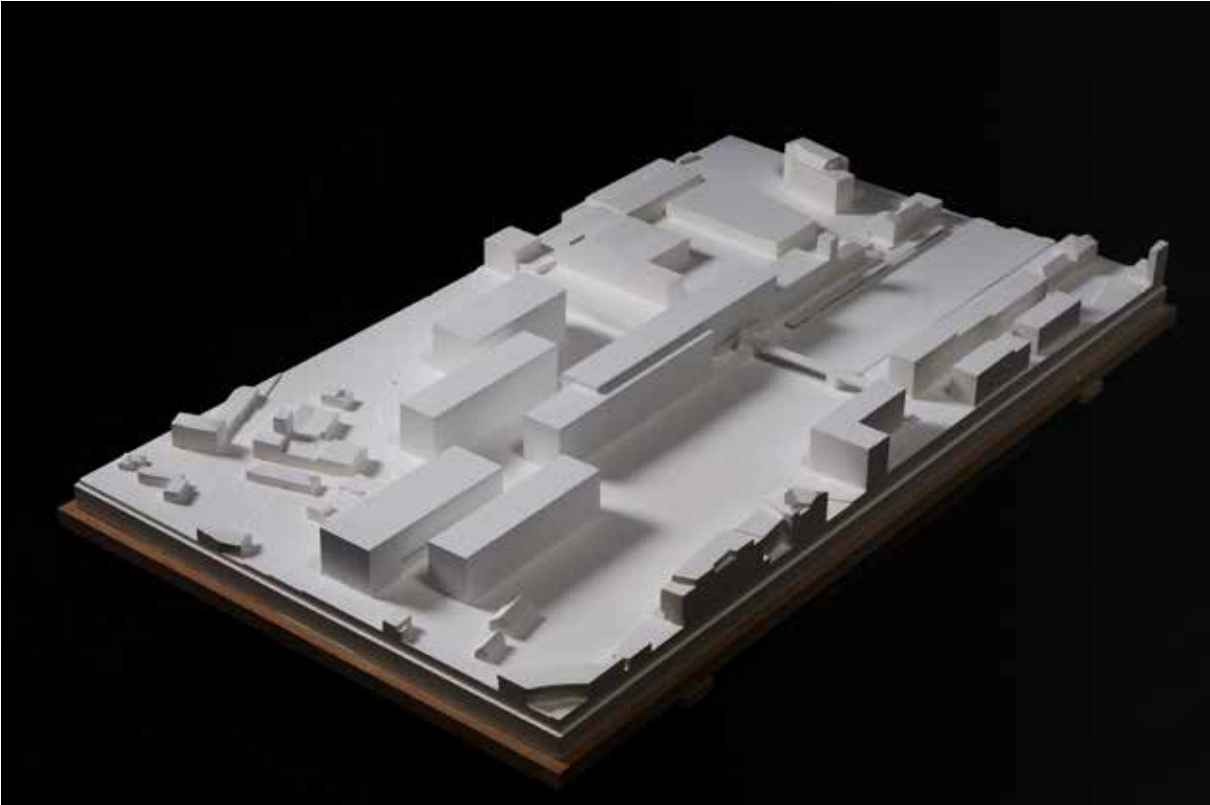
| | |
|----------------|---|
| Auteurs | Translocal Architecture GmbH 3006 Berne |
| Collaborateurs | Marko Göhre Helko Walzer Thomas Werner Thomas Fehlmann Brais Emmenegger Vincent Rasser |
| Consultants | Gex & Dorthe Ingénieurs, ingénieurs civil Sorane SA, développement durable ContiSwiss AG, protection incendie |

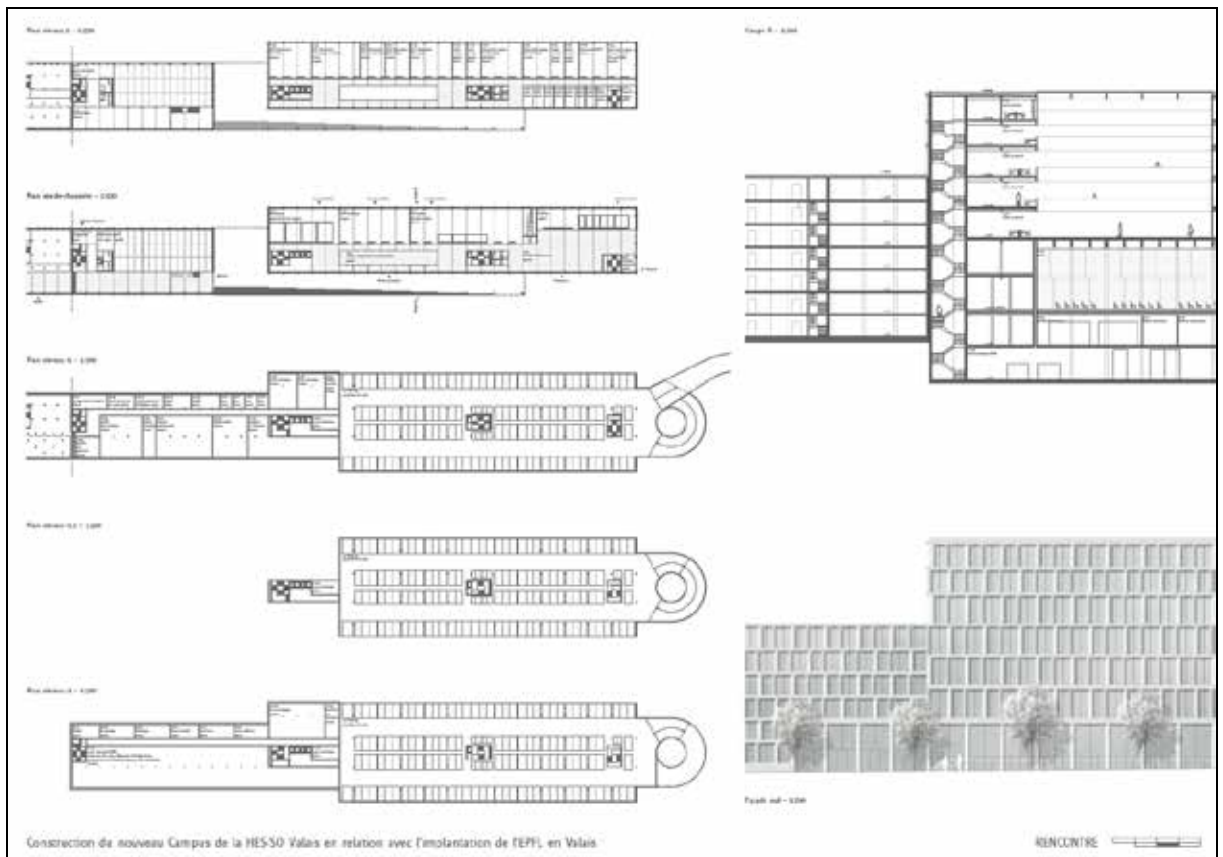
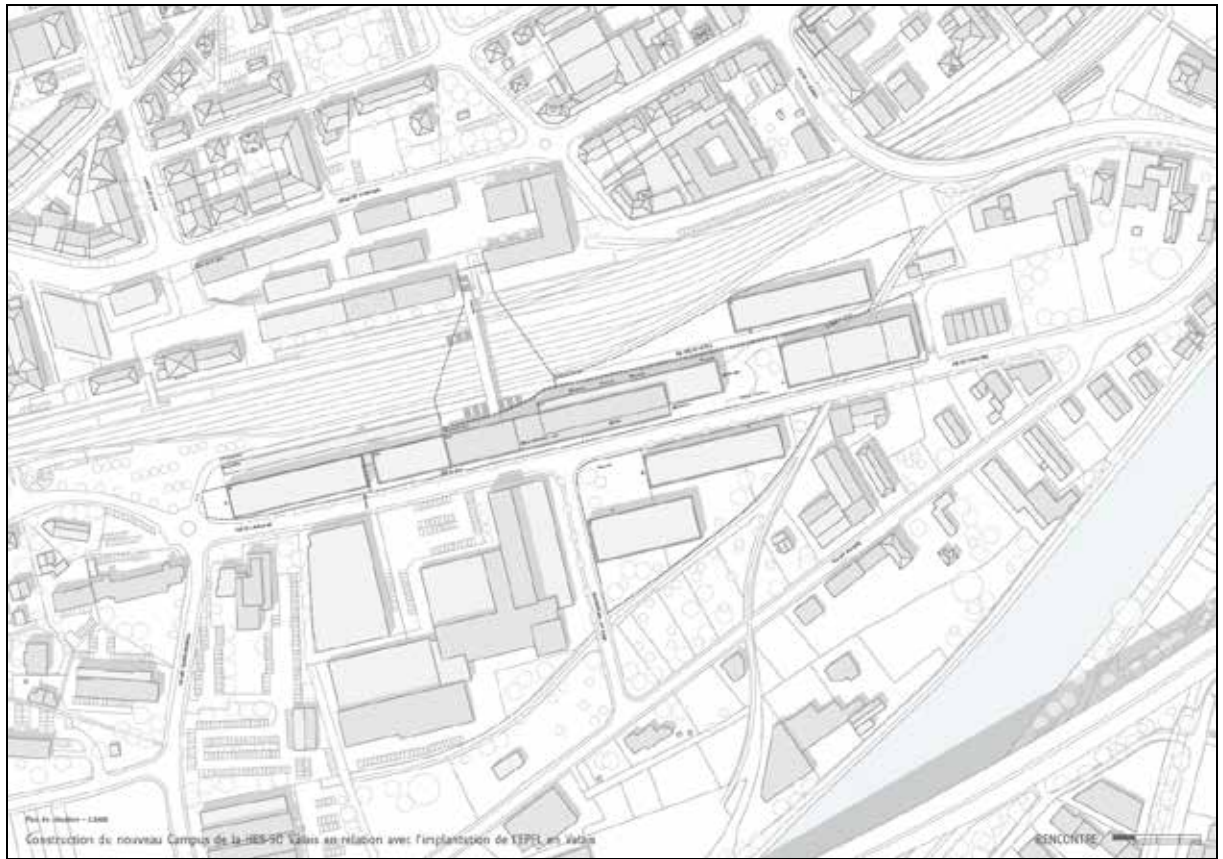
Formé d'un bâtiment compact à l'organisation rigoureuse, le projet propose une passerelle indépendante établissant le lien avec la gare et la ville historique. Le traitement de l'espace public accueillant la passerelle manque de précision pour devenir un réel espace de référence. Celui-ci dessert une place centrale se prolongeant le long de la Rue de l'Industrie, en direction de l'Est, par des arcades sur lesquelles donnent de plain-pied les espaces communs.

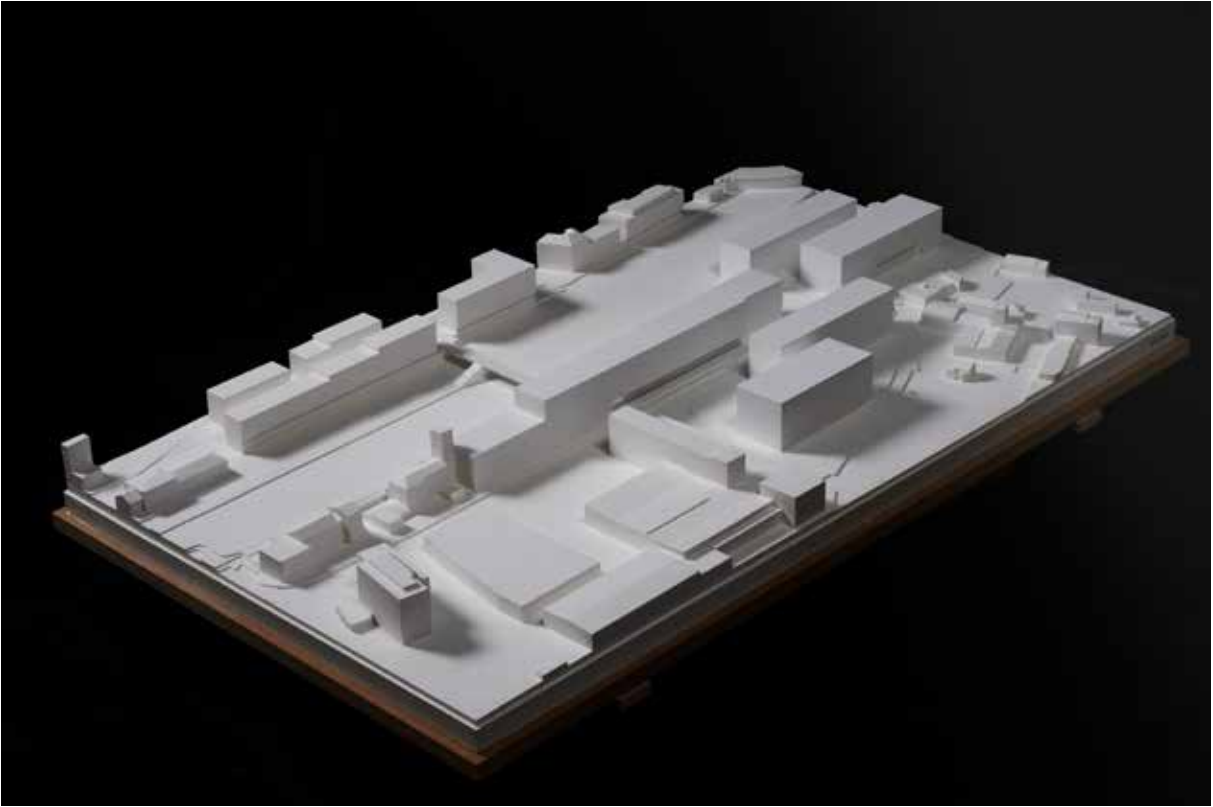
Ce concept permet un dialogue entre les fonctions publiques du nouveau bâtiment et le futur développement du quartier ; toutefois le centre de gravité de l'ensemble est placé à l'Est relativement loin du cœur initial du site. La répartition du programme se fait de part et d'autre d'un espace central percé par des atriums et regroupant les liaisons verticales. Les laboratoires sont répartis au nord du bâtiment sur 5 niveaux et les salles de cours au sud sur les 4 niveaux au-dessus des arcades. Cette répartition claire offre par l'espace central un lieu de rencontre et de dégagement. Une bonne flexibilité est garantie par la disposition du plan et le concept de façade.

Le bâtiment de la Rue de l'Industrie 17 est directement lié avec le nouveau bâtiment. Sa façade est remplacée par une enveloppe similaire au concept des futures étapes, pour garantir une cohésion de l'ensemble. De manière générale, la gestion de l'espace public n'est pas totalement maîtrisée, le projet tend à privilégier le côté donnant sur la Rue de l'Industrie en reléguant le côté nord dans un rôle d'espace servant peu en lien avec sa situation urbaine stratégique.

La compacité du projet, les choix conceptuels et de mise en œuvre nécessitent des moyens inférieurs à la moyenne des projets déposés. Par contre le projet déroge aux limites imposées par le plafond aérien.







| | |
|------------------|---|
| 8e rang, 6e prix | 54 – Forum |
| Auteurs | Althaus Architekten 3000 Berne 6 Vora Arquitectura Barcelone |
| Collaborateurs | Antonino Accardo Pere Buil Castells Adrià Guerdiet Llotge Ueli Krauss Leonard Moser Antoni Riba Gali Albert Rubio Esplugas Michael Zwygart |

Le projet propose la construction d'un volume compact, le long de la voie ferrée. Sa volumétrie renforce le parallélisme entre la Rue de l'Industrie et le rail et intègre de manière subtile le bâtiment de l'Industrie 17. La passerelle prenant naissance en Cour de gare porte la circulation piétonne au-delà des voies CFF et se poursuit sur la toiture du nouveau bâtiment, un escalier reliant cette esplanade avec l'espace d'entrée principal sur la Rue de l'Industrie donnant sur les principaux espaces communs.

Alors que la volumétrie générale établit des relations convaincantes avec le lieu, la gestion de l'espace public n'est pas totalement maîtrisée. Le projet tend à privilégier le côté donnant sur la Rue de l'Industrie en reléguant le côté nord dans un rôle d'espace servant peu en lien avec sa situation urbaine stratégique. L'organisation générale du projet est correcte en implantant les espaces communs à l'articulation entre HES-SO et EPFL. Toutefois, le traitement proposé pour le bâtiment de l'Industrie 17 est jugé anecdotique.

La géométrie du projet, ses dimensions et ses principes structurels et typologiques, nécessitent des moyens correspondant à la moyenne des projets déposés.



Le projet

A grande échelle, l'ensemble des volumes est conçu pour être construit en plusieurs phases. Le premier programme est consacré au complexe scolaire de 100 000 m² de surface, à la fois en raison de son importance et de son caractère emblématique. Il est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

Le site urbain

Le site est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'un grand axe de transport. Le projet s'inscrit dans une vision d'urbanisme durable, intégrant des espaces verts et des équipements publics.

MEB

Le complexe scolaire est conçu pour être construit en plusieurs phases. Le premier programme est consacré au complexe scolaire de 100 000 m² de surface, à la fois en raison de son importance et de son caractère emblématique. Il est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

CPFL

Le complexe scolaire est conçu pour être construit en plusieurs phases. Le premier programme est consacré au complexe scolaire de 100 000 m² de surface, à la fois en raison de son importance et de son caractère emblématique. Il est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

Intégration d'équipements publics

Le projet intègre des équipements publics tels que des bibliothèques, des centres de loisirs et des espaces de rencontre.

Le processus de construction

Le projet est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

Le processus de construction

Le projet est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

Le processus de construction

Le projet est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

Intégration d'équipements publics

Le projet intègre des équipements publics tels que des bibliothèques, des centres de loisirs et des espaces de rencontre.

Le processus de construction

Le projet est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

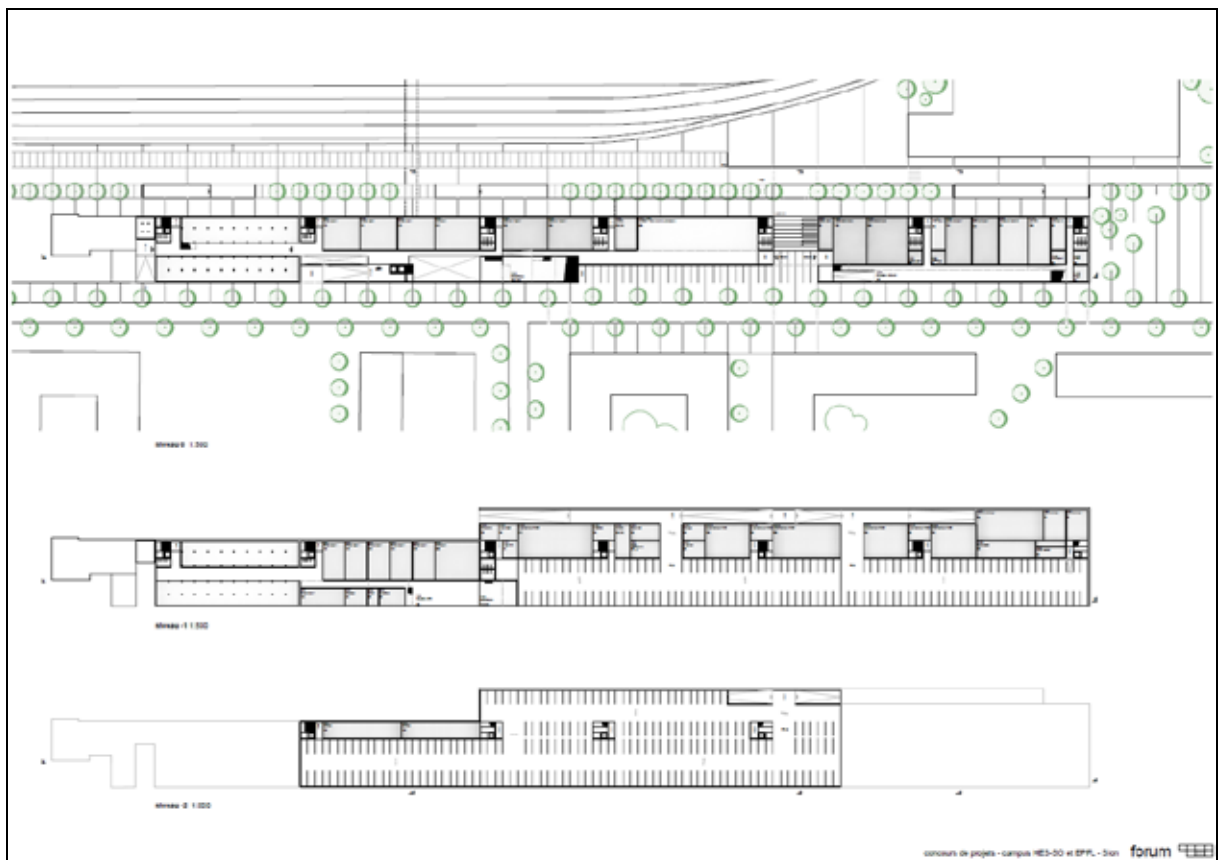
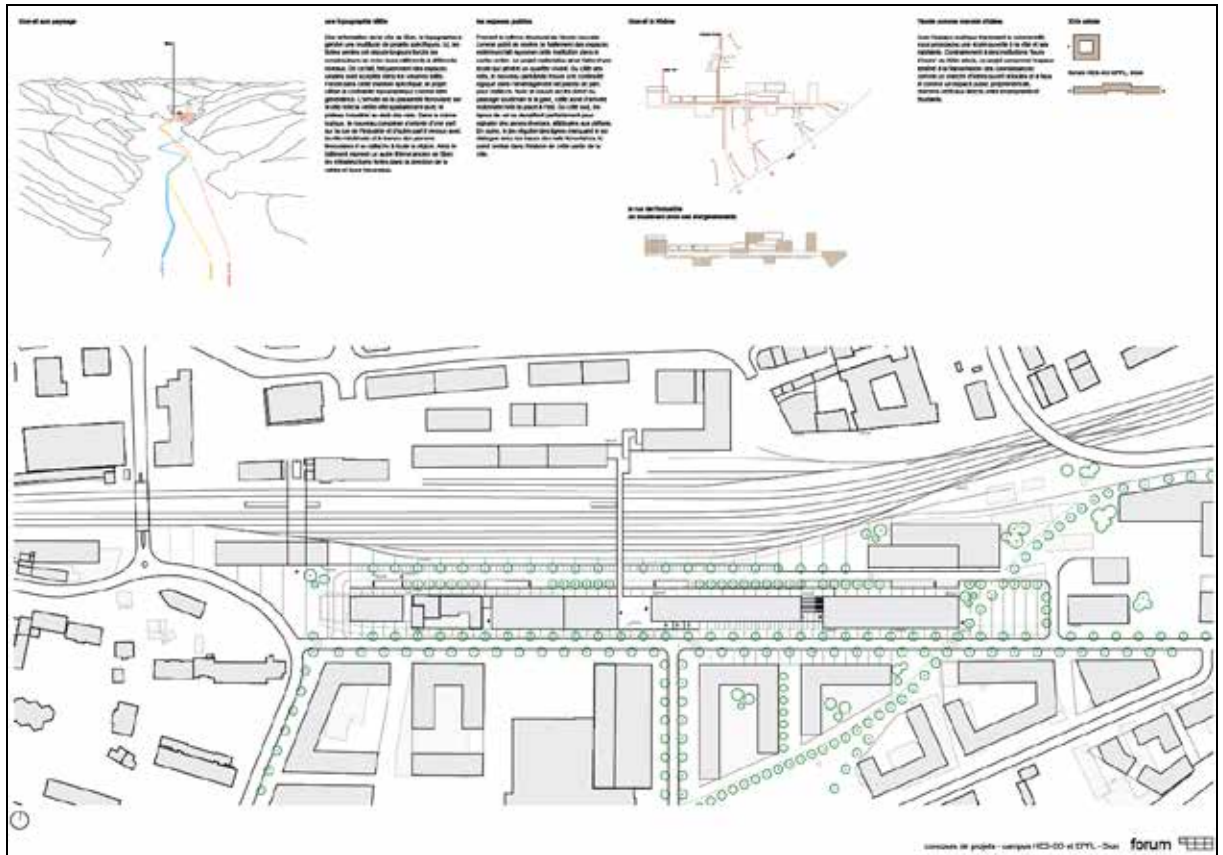
Le processus de construction

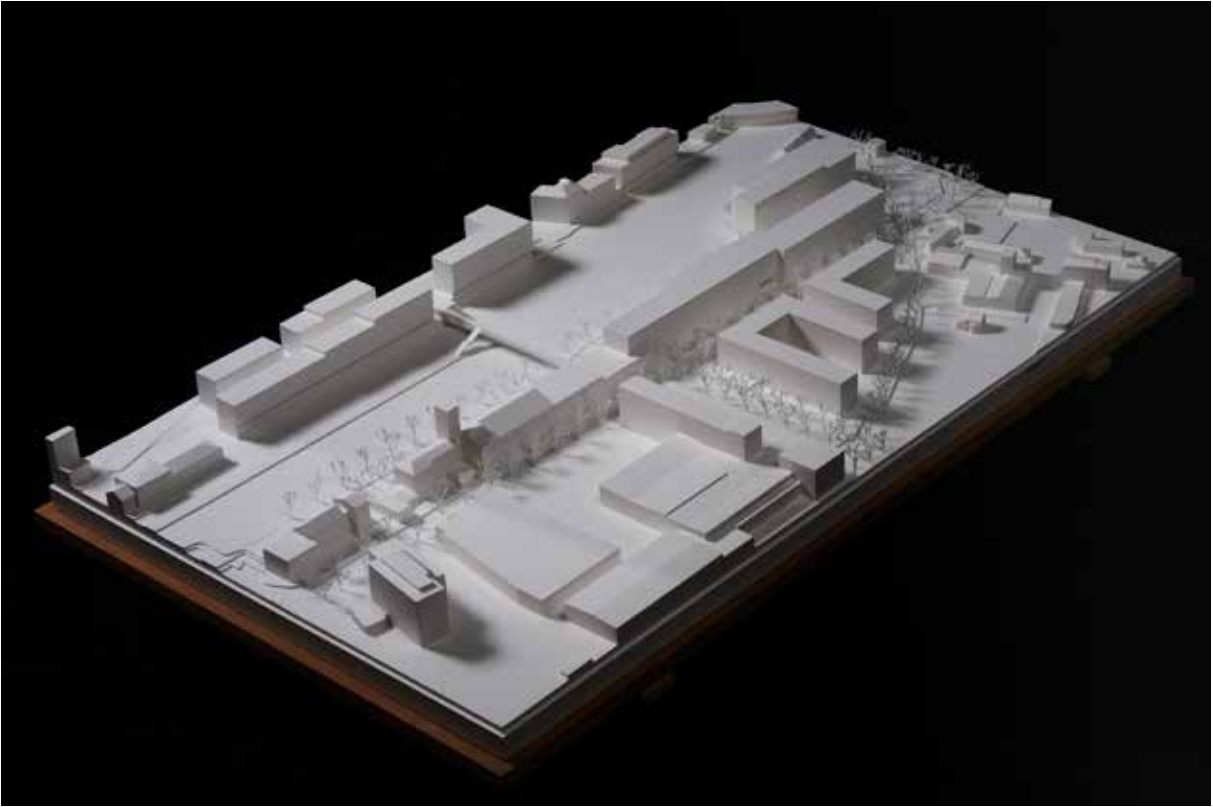
Le projet est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

Le processus de construction

Le projet est construit en plusieurs phases, avec un premier volume de 10 000 m² construit en 2011, suivi de 90 000 m² en 2012 et 2013.

concepteurs de projets : atelier 100.00 et CPFL. Site forum





7.2 Présentation des projets non primés

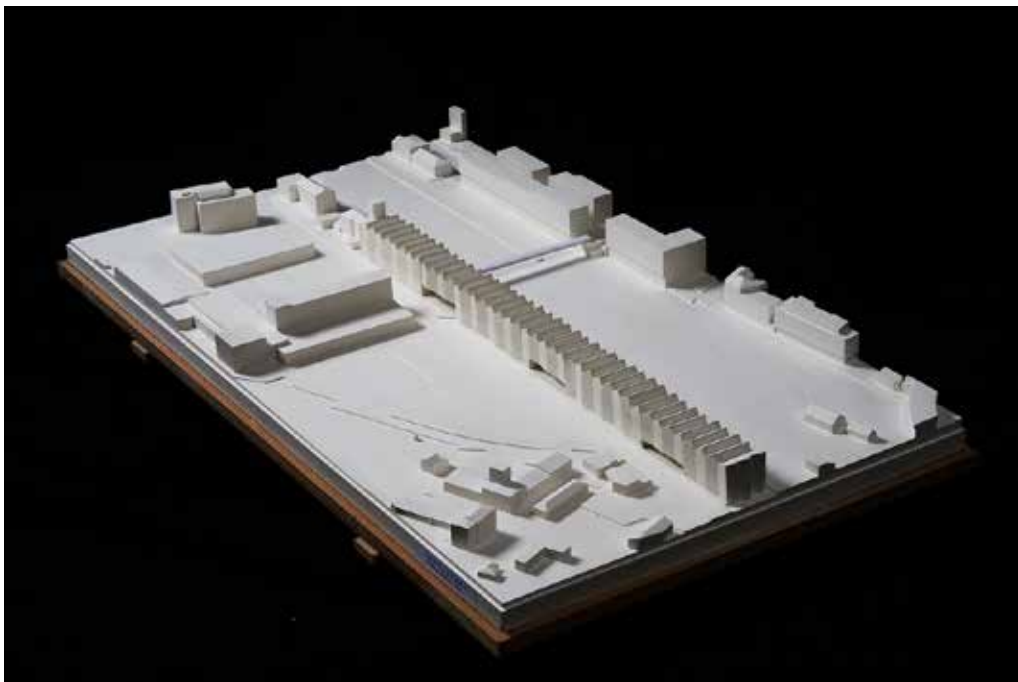
1 - La route de brique jaune

Auteurs Gonzalo Martinez Marquez, Séville (E)



2 - The Factory

Auteurs Toni Mangone Architectes, Lausanne



3 - Si_eau

Auteurs

Slik Architekten GmbH, Zürich

Collaborateurs

Ramias Steinemann, Joao Letra, Tobias Krieg, Taifun Acar,
Hansjörg Jauch



4 - Du château à la rivière

Auteurs

Lorenzo Alonso Arquitectos SLP, Madrid (E)

Collaborateurs

Lorenzo Alonso, José Luis Cerezo, Carlos Ormeño,
Patricia Escribano, David Delgado, Beatriz Alonso, Lara Muños,
Lorenzo Alonso Pérez, Marta Benito



5 - Tapis magique

Auteurs

Noname 29, A. Payà, A. Calero, S. Miralles, Alicante (E)

Collaborateur

Carlos Payá Ruiz



6 - Cité universitaire

Auteurs

Dürig AG, Zürich

Collaborateurs

Josep Ribes, Guillermo Dürig



7 - Banes

Auteurs

Miguel Palmero Arquitectos SLP, Barcelone (E)



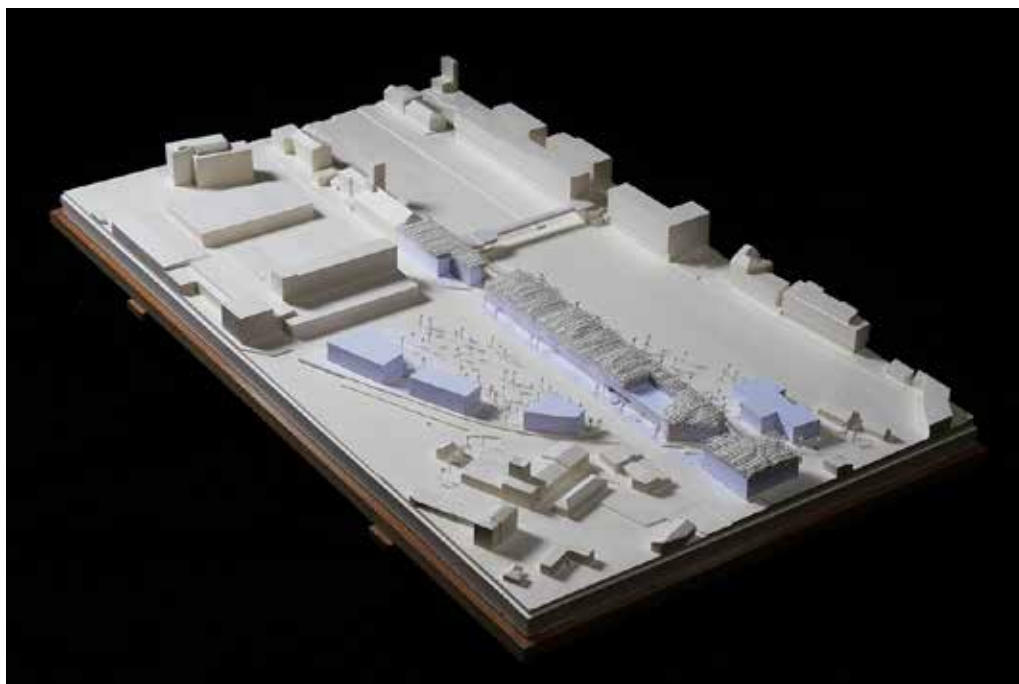
8 - Molécule

Auteurs

Buildings Planners Designers and Partners SRL, Milan (I)

Collaborateurs

Elisa Castelli, Pablo Colturi, Paola Nori, Paolo Picozzi



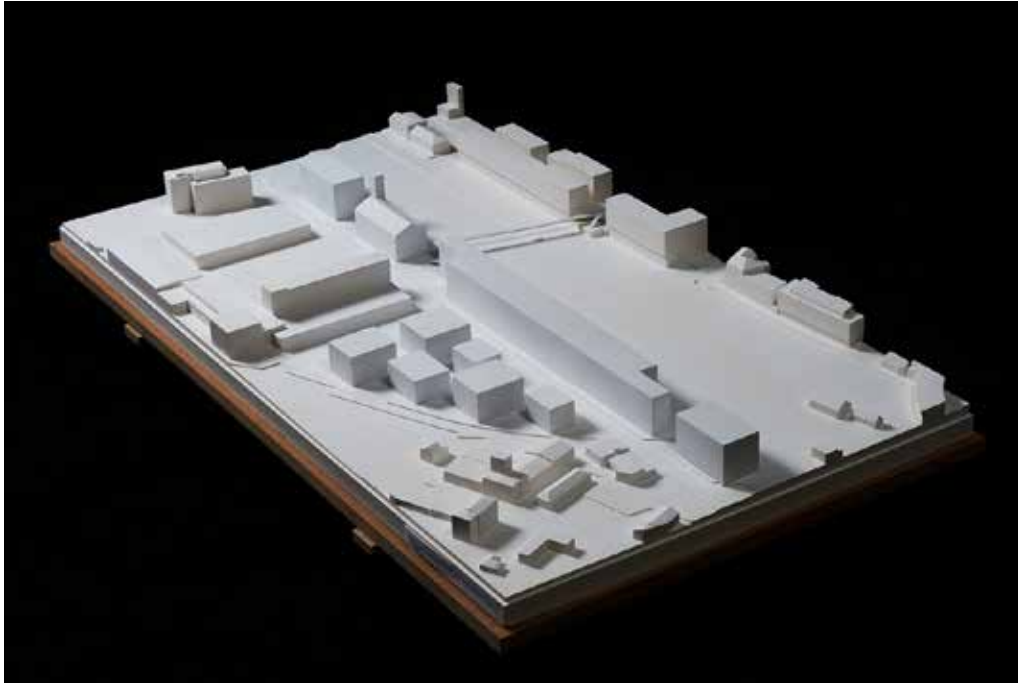
9 - Tripura

Auteurs

LVPH Architectes, Fribourg

Collaborateurs

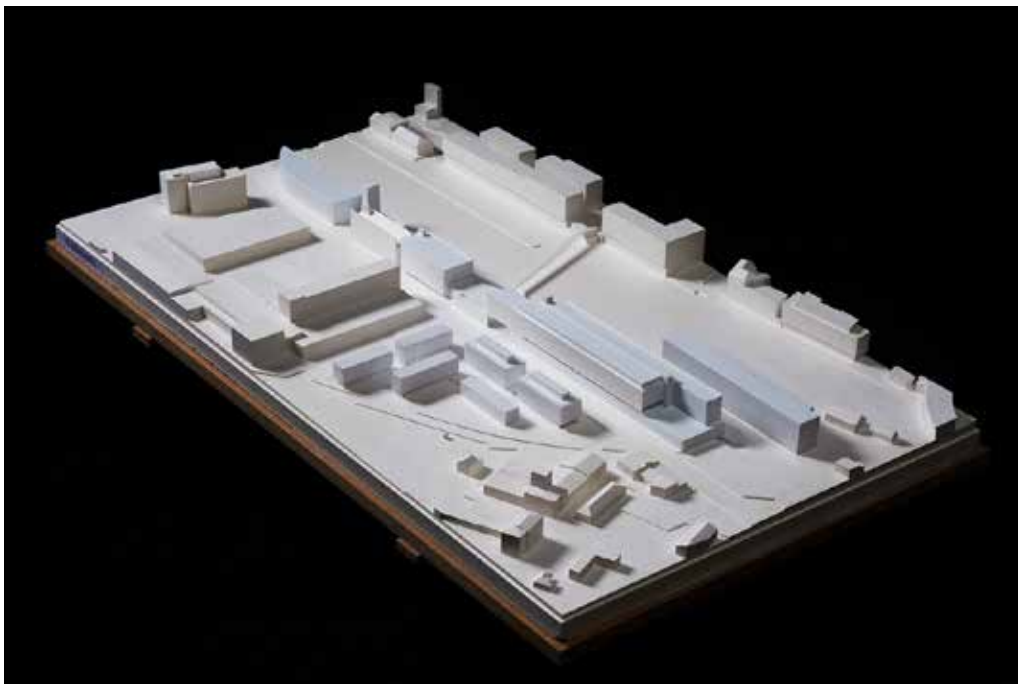
Paul Humbert, Valerio Sartori, Miriam Fernandez, Simon Durand,
Lisa Guiraud, Dirk Hahn



10 - 4 éléments

Auteurs

PAT. Architetti associati, Turin (I)



11 - Engrenage

Auteurs

Dieter De Vos Architecten BVBA, De Pinte (B)

Collaborateur

Marie-Pierre Vandeputte



12 - Zion

Auteurs

Kubota & Bachmann Architectes Sàrl, Zürich

Collaborateurs

Yves Bachmann, Toshihiro Kubota, Francisco Martinez,
Fabio Sicurella



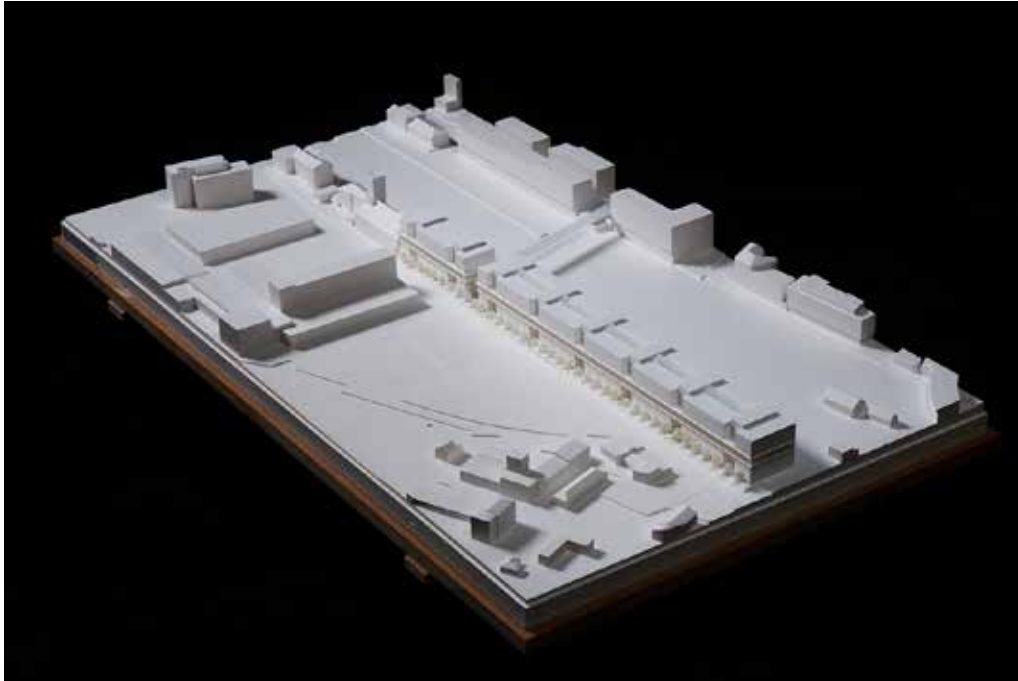
13 - EHV-Campus

Auteurs

Marco Strozzi Architetto, Lugano

Collaborateurs

Filippo Floriani, Marco Pelis



14 - 4 pour 2

Auteurs

AFF Architekten Berlin, Berlin (D)

Collaborateurs

Martin Fröhlich, Emmanuel Laux, Sascha Schulz, Antje Bittorf



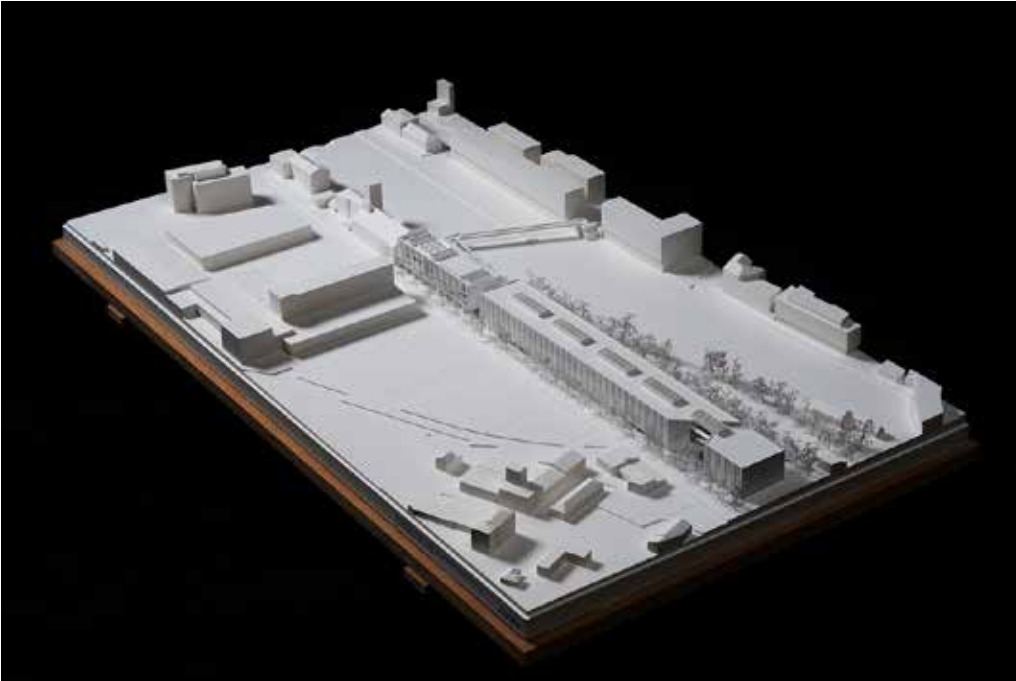
15 – Agora

Auteurs

Team Linazasoro & Sanchez SLP et Kury Stähelin Architectes SA,
Delémont

Collaborateurs

Sergi Artola Dols, Hugo Sebastian de Erice, André Mota



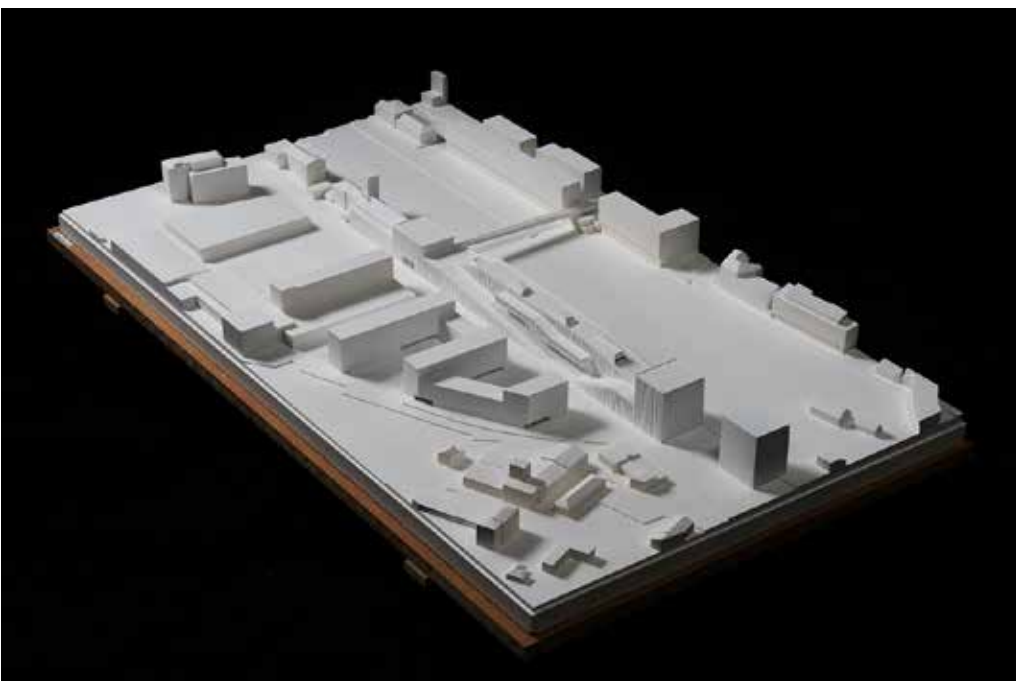
16 - La promenade des écoles

Auteurs

Croubalian & Delacoste architectes, Genève

Collaborateurs

Bernard Delacoste, Marcel Croubalian, Rodgerio Oliveira,
Laura Macchioni



18 - 2013 etc.

Auteurs

Collaborateurs

Lorenzo Cotti et Massimo Uriati architetti, Locarno

Paola Rizzi, Pippo Gianoni, Massimo Ferrari, Paolo Ammann,
Costantino Tenore, Fabio Trotta, Corrado Azzola, Valentina Cotzia



19 - De l'autre côté

Auteurs

Collaborateurs

Berclaz-Torrent architectes FAS SIA & Nunatak architectes
Chervaz et Vassaux, Sion

Christian Affolter, Eric Brégy, Armand Chappex, Lara Pyroth,
Nadine Soares Pereira, Jérémy Stöcklin



20 - Zip

Auteurs

Architetti Cadeo Giovanni et Niccolo, Brescia (I)

Collaborateurs

Pietro Cadeo, Eleonora Chiaf, Andrea Pelizzari



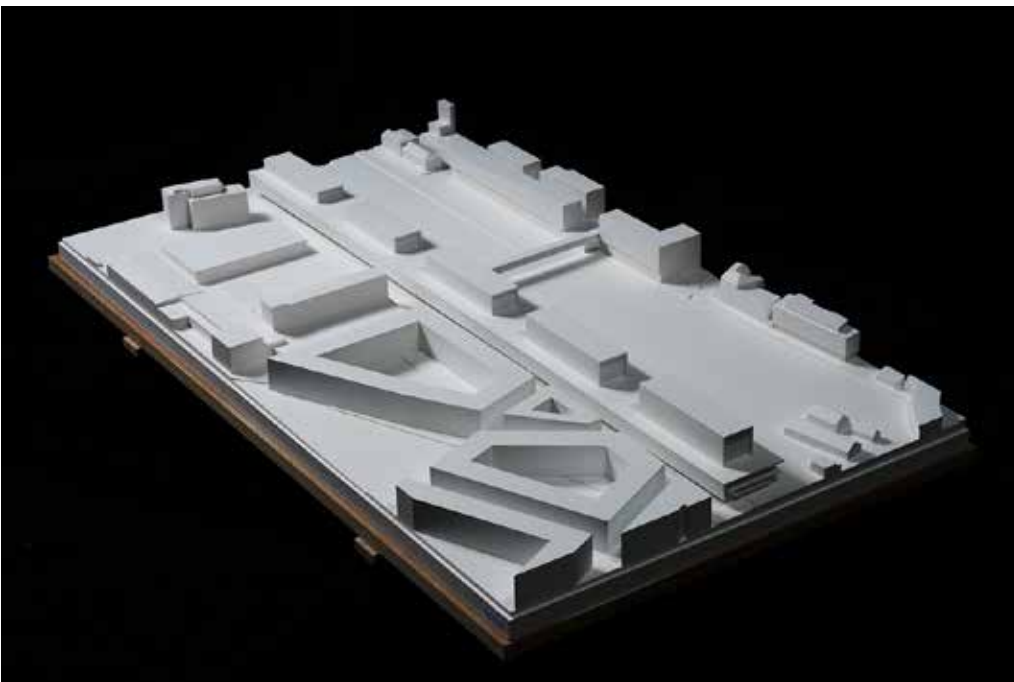
21 - Agora campus

Auteurs

Mauro Turin Architectes, Lausanne

Collaborateurs

Mauro Turin, Magdalena Lewczyk, Iñigo Oregui, Javier Subira



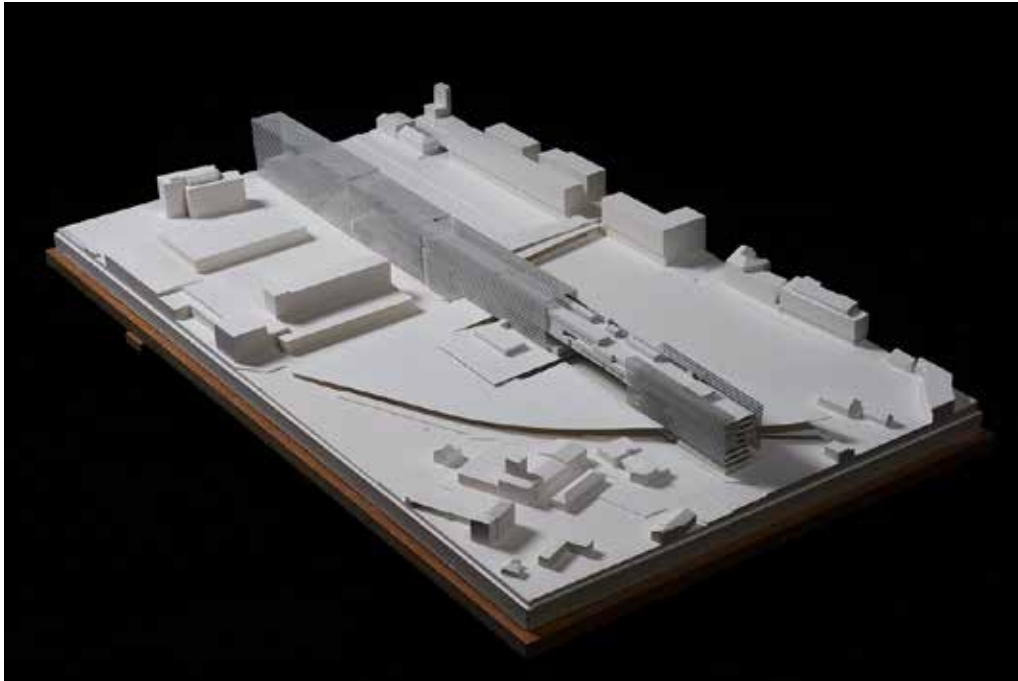
22 - Just for curious

Auteurs

Raymond Theler, Brig

Collaborateurs

Marc Aurele Theler, Christoph Wyer



25 - Luciole

Auteurs

Atelier ww SIA AG, Zürich

Collaborateurs

Walter Wäschle, Urs Wüst, Barbara Robrandt, Ricardo Cabrera-Nyst, Anaïs Carpentier



27 - Tranches

Auteurs

W2 Architekten AG, Bern

Collaborateurs

Christoph Wild, Adrian Wiesmann, Petar Bojovic, Juana Burgener



28 - Innovationplex

Auteurs

SAS Data Architectes, Paris (France)

Collaborateurs

Léonard Lassagne, Colin Reynier, Sylvia Bourgoïn,
Clémentine Debaere, Edouard Guyard, David Lelong,
Raphaël Boursier, Jaime Corral, Dominika Muszynska



29 - Industrielle

Auteurs

Godat Lucas architecture, Sion

Collaborateurs

Jean-Maurice Clerc, Valérie Décorvet, Lucas Godat, Sylvain Moritz, Thibault Willemin, Charles-André Meyer



30 - La clef des champs

Auteurs

Actescollectifs architectes SA, Sierre

Collaborateurs

Claudia Bétrisey, Ambroise Bonvin, Cédric Bonvin, Tiago Coelho, Pierre-Antoine Masserey, Thomas Friberg, Stefan Hare, Pascal Heyraud, Sergio Chin Carvoeiro, Amélie Grichting



32 - Arcades

Auteurs

Gebert architectes à Bienne

Collaborateurs

Jan Gerber, Philippe Reist, Quentin Blanchard, Lukas Gerber,
Dominic Heutschi, Stefan Weber, Corinne Zoller



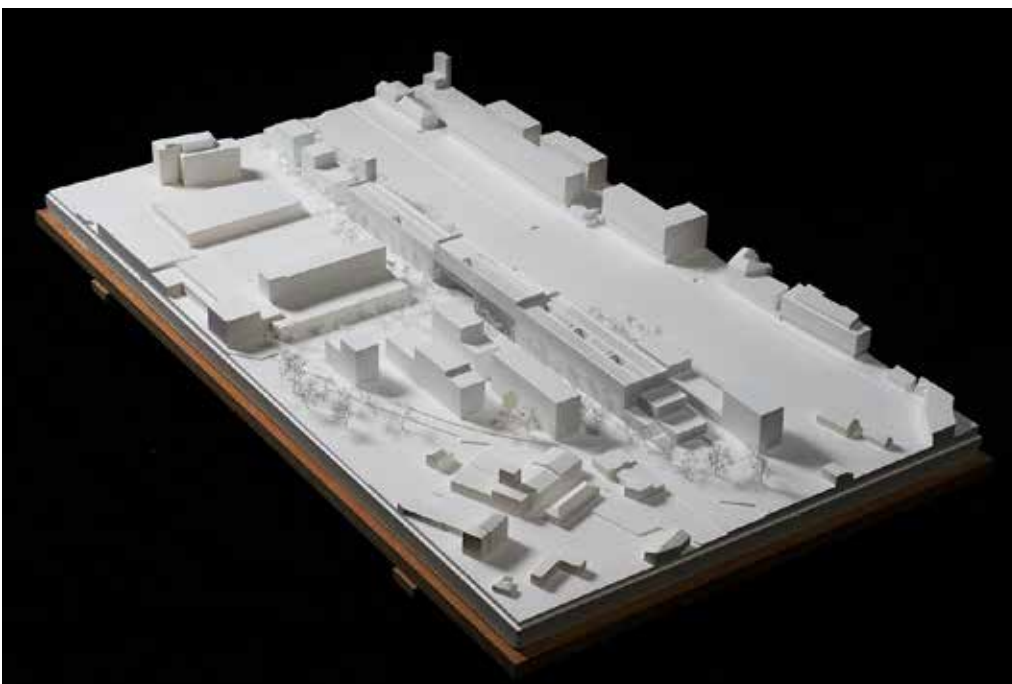
33 - Plaza bonus

Auteurs

Group8 Sàrl, Châtelaine / Genève

Collaborateurs

Christophe Pidoux, Tarramo Broennimann, Laurent Ammeter,
Adrien Besson, Manuel der Hagopian, Grégoire du Pasquier,
Oscar Frisk, François de Maignac



35 - Jules et Jim

Auteurs

Jean-Paul Jaccaud Architectes + Sergison Bates Architekten, Genève

Collaborateurs

Jean-Paul Jaccaud, Jonathan Sergison, Stephen Bates,
Lionel Spicher, Inês Morão Dias, Michael Stettler, Sarah Maunder,
Luke Lagier, Stephan Gratzner, Diane Gämperle



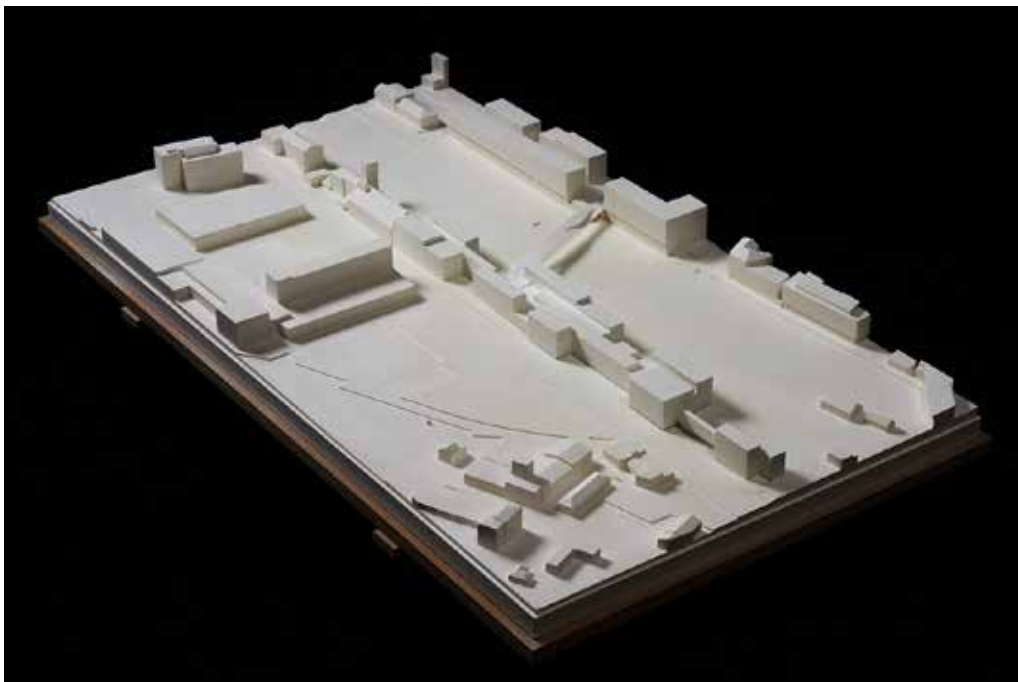
36 - Sur les rails

Auteurs

FK architecture Sàrl, Neuchâtel

Collaborateurs

Fabrice Kocher, Giulia Melis, Virginie Hämmerli, Yann Ferry



37 - Tribune

Auteurs

MSV architectes urbanistes Sàrl, Les Acacias / Genève

Collaborateurs

Simon Schmidig, Ana Cristina Colon, Olivier Genetelli, Blerd Zeqiraj,
Stella Caicedo



38 - e-Motion

Auteurs

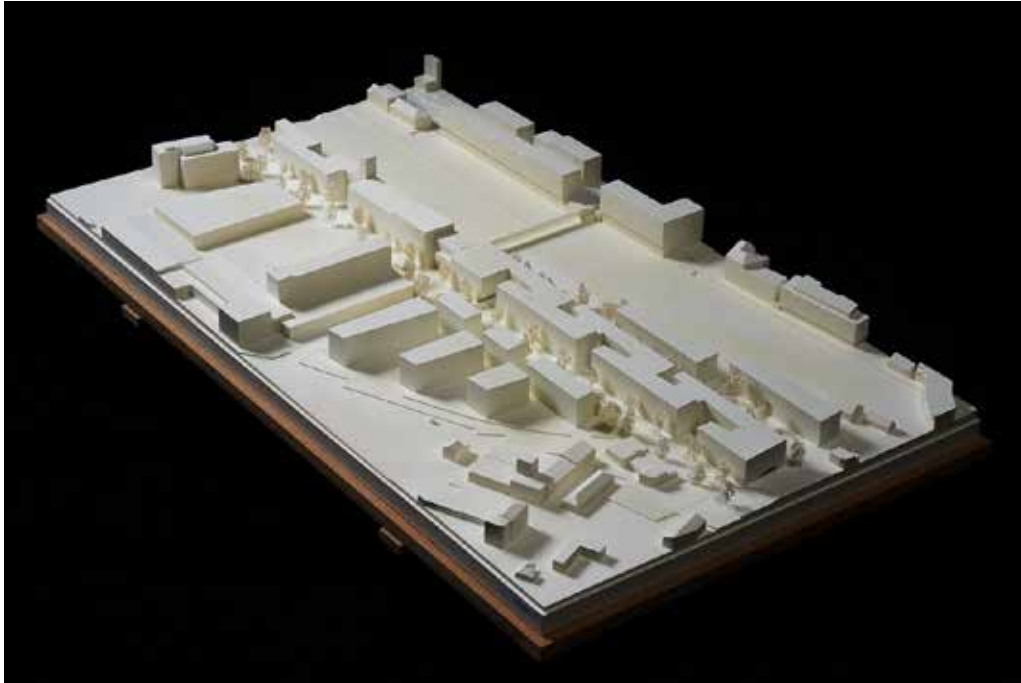
Etienne Jacquin, Lausanne



39 - Cccour

Auteurs
Collaborateurs

Balzani Architekten Sàrl, Brig
Eli Balzani, Federico Balzani, Stefanija Ardelean, Sandra Furrer,
Silvan Willisich



40 - VS-2015

Auteurs

Adt GmbH architektur & design, Raron



41 - Eurêka

Auteurs

Jossen & Cotting, Lausanne

Collaborateurs

Petra Jossen, Catherine Cotting, Roberto Guidotti



42 - Pisa

Auteurs

Massimiliano Fuksas Architecture Sàrl et Architecture & Retail Rites SA,
Martigny

Collaborateurs

Alfio Faro, Michele D'Archangelo, Dong Cui, Aonghus Mc Donnell,
Kristian Sullivan, Emiliano Scotti, Serena Mignatti, Beatrice Gianni,
Antonio Narvozzi, Gianluca Drancalone



43 - Platform

Auteurs
Collaborateurs

Kunik Demorsier Architectes, Lausanne
Guillaume Demorsier, Valentin Kunik



44 - Thunder blade

Auteurs
Collaborateurs

Kaenos Sàrl, Renens
Hilario Bourg, Diana Di Palma, Giuseppe Falduto, Matei Paladi,
Yana Shumarina, Giulio Sovran, Guillaume Tanoh, Noemi Verga



45 - Get lucky

Auteurs

Bonnard Woeffray, Monthey

Collaborateurs

Julien Guitard, Sandrine Rubin, Xaveer Gheysens



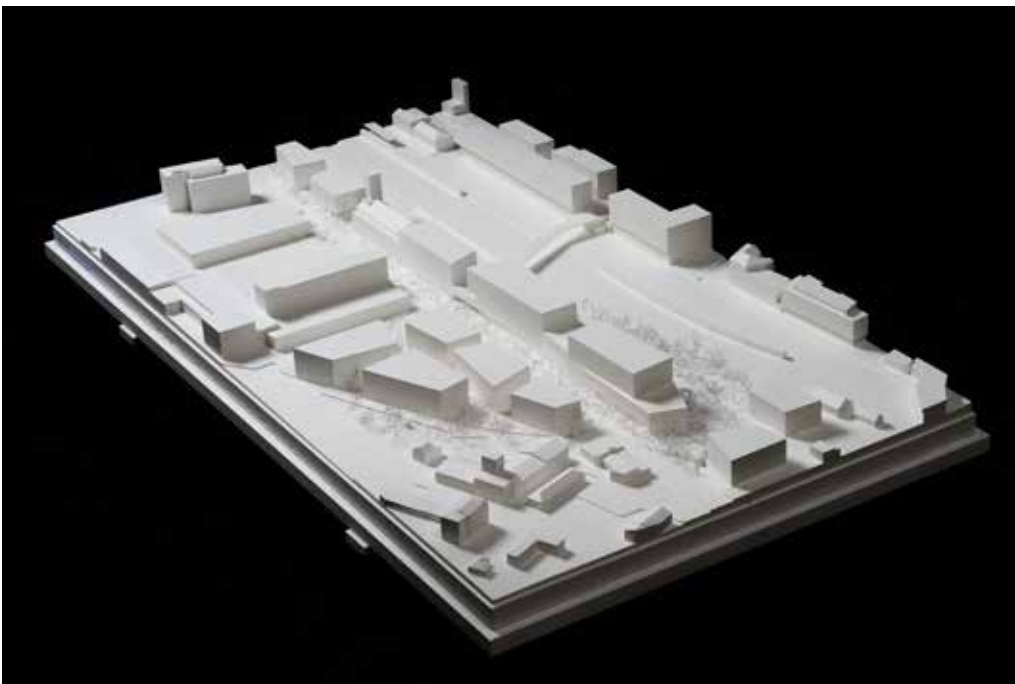
46 - Trait d'union

Auteurs

Butikofer de Oliveira Vernay Sàrl, Lausanne

Collaborateurs

Serge Butikofer, Olivia de Oliveira, Olivier Vernay, Agnès Bitter, Cécilia Perrugini, Clara Masia Zurriaga, Zikret Pajaziti



47 - XXI

Auteurs
Collaborateurs

Froelich & Msu Architekten, Zürich
Adrian Froelich, Martin Hsu, Hannah Ferlic, Daniel Blatter,
Sarah Hilfiker, Nicole Leuthold



48 - XYZ

Auteurs
Collaborateurs

CTM Tekhne SA + BTUA Paris / New-York, Lausanne
Bernard Tschumi, Véronique Descharrières, Jean-Daniel Beuchat,
Stefan Rudy



49 - Transitions

Auteurs

Atelier niv-o SA, Lausanne

Collaborateurs

Ivo Frei, Lucas Cohen, Séverine Duvoisin, Alfredo Huertas Herran,
Yvan Mattenberger, Raphaël Schneiter



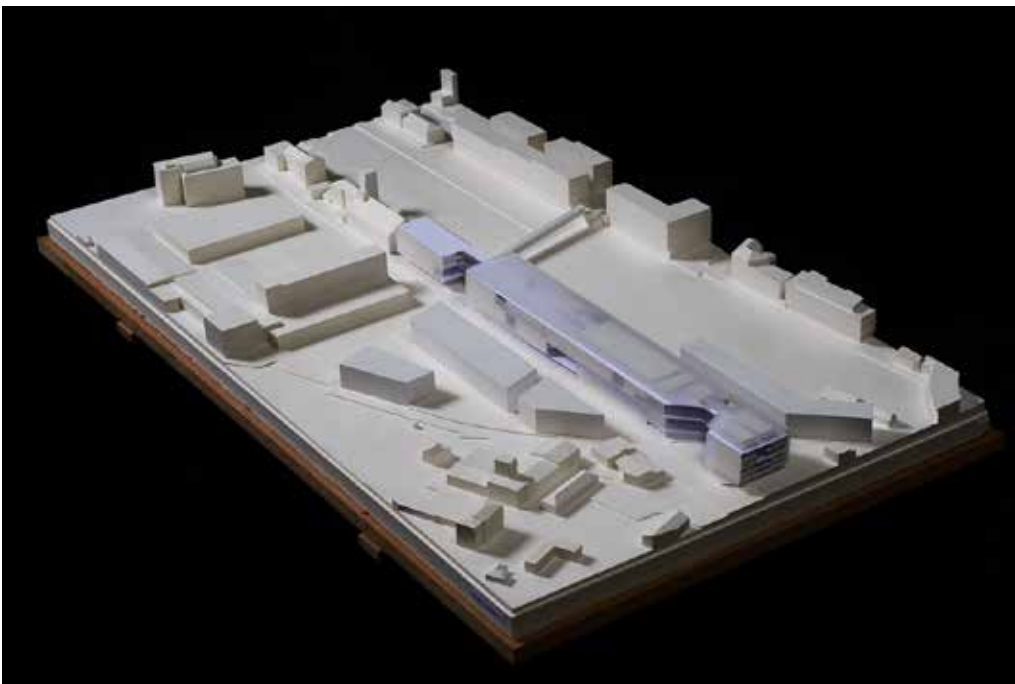
50 - Environnement

Auteurs

AG Architecture, Villars-Sainte-Croix

Collaborateurs

Joan Ramon Pascuets, Sergi Garcia



51 - Innovation Gate

Auteurs Richter - Dahl Rocha & Associés architectes SA, Lausanne
Collaborateurs Ignacio Dahl Rocha, Jacques Richter, Christian Leibbrandt, Antoine Barc, Rafael Aliende, Alberto Garmendia, Cristina Platero



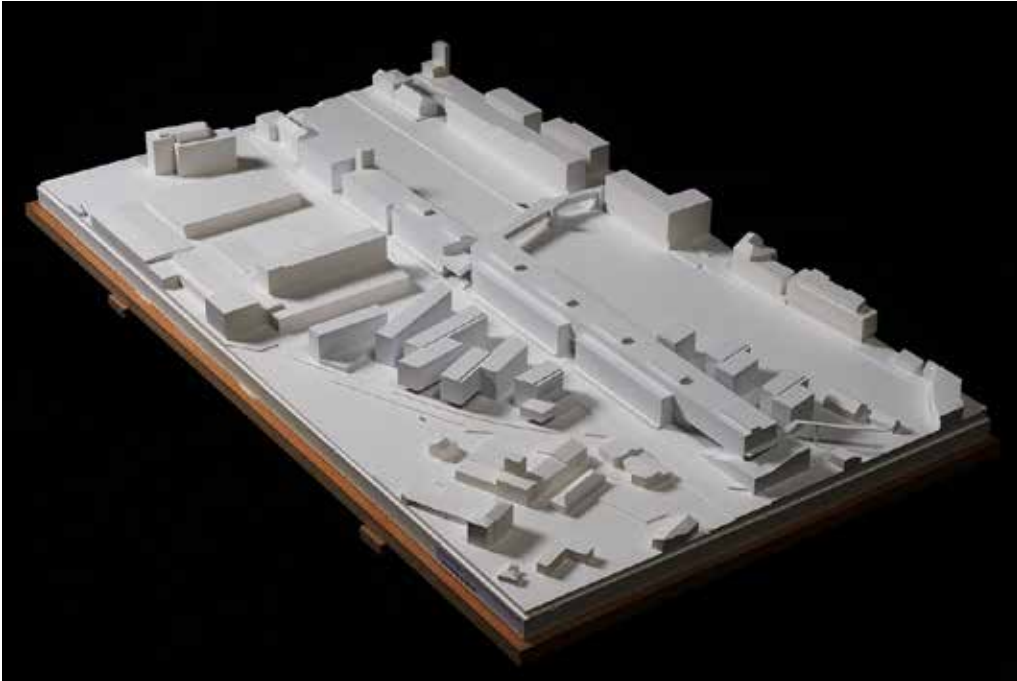
52 - La fabrique des idées

Auteurs Lukas Meyer Ira Piattini, Lamone
Collaborateurs Fabrizio Bombelli, Monica Tamagni



53 - Traboules à Sion

Auteurs MID, MVCC, nomad, PROAP, Sion
Collaborateurs Mercês Vieira, Camilo Cortesão, Hugo Araújo, Carlos Azevedo, João Castanheira, João Nunes, Inaki Zoilo, Muriel Zimmermann, Mical Mercier Oulevey, Lucien Barras, Julie Devayes



55 - Arrivées – Départs

Auteurs GA Architecture, Paris (F)
Collaborateurs Concetta Schepis, Silvia Napoli



56 - Cinétique

Auteurs

Collaborateurs

Estudio Cano Lasso SLP, Madrid (E)

Alfonso Cano Pintos, Gonzalo Cano Pintos, Diego Cano-Lasso Pintos,
Beatriz Pozo Fernández, Manuel Ordóñez Abarca,
Maria Del Carmen Sánchez Carvajal, Alfonso Nebot Del Valle



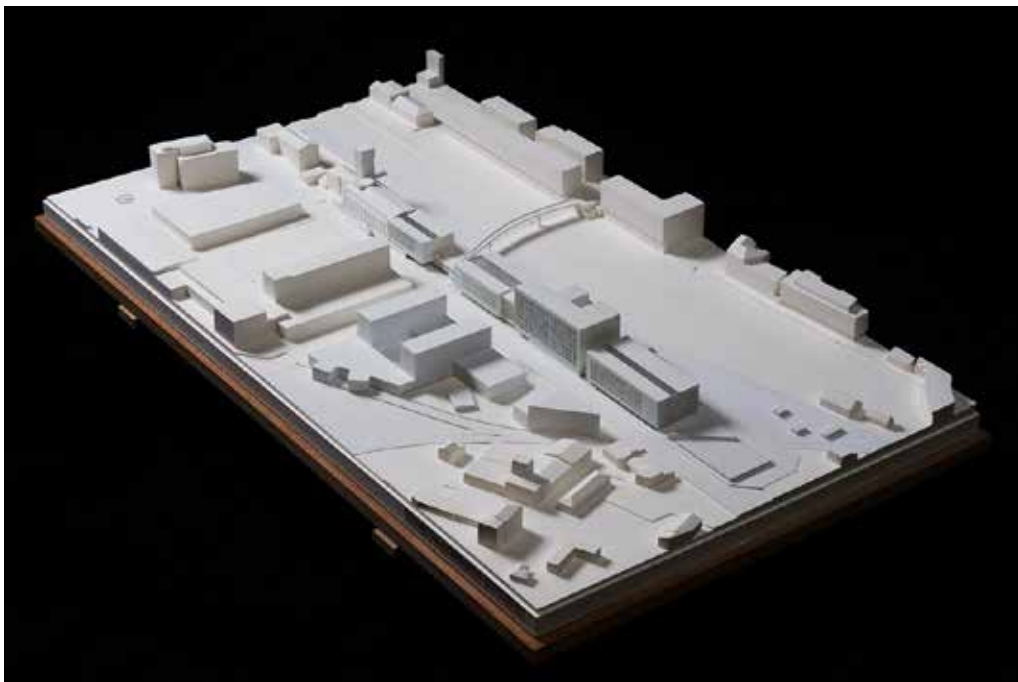
57 - Mégalithe

Auteurs

Collaborateurs

Vincent Toffaloni, architecte, Metz (F)

Jonathan Coppa, Julie Bientz



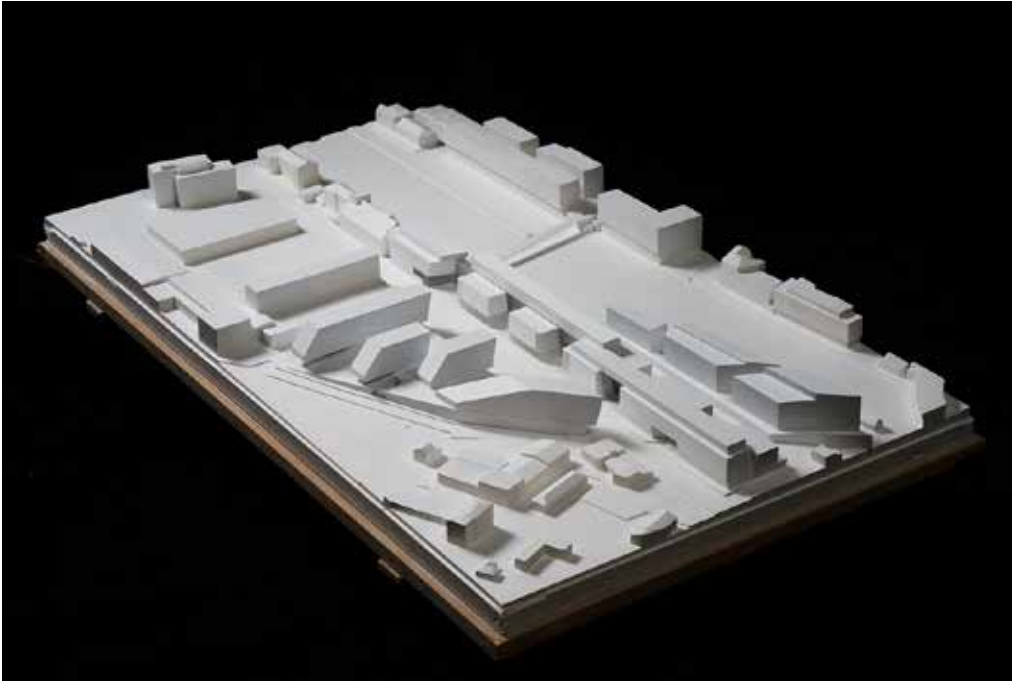
58 - 13'13'13

Auteurs

Chalabi Architekten GmbH, Wien (A)

Collaborateurs

Christoph Opitz, Bella Kruse-Jarres, Daniel Schürr,
Natalia Ctvritnckova, Andrei Olaru



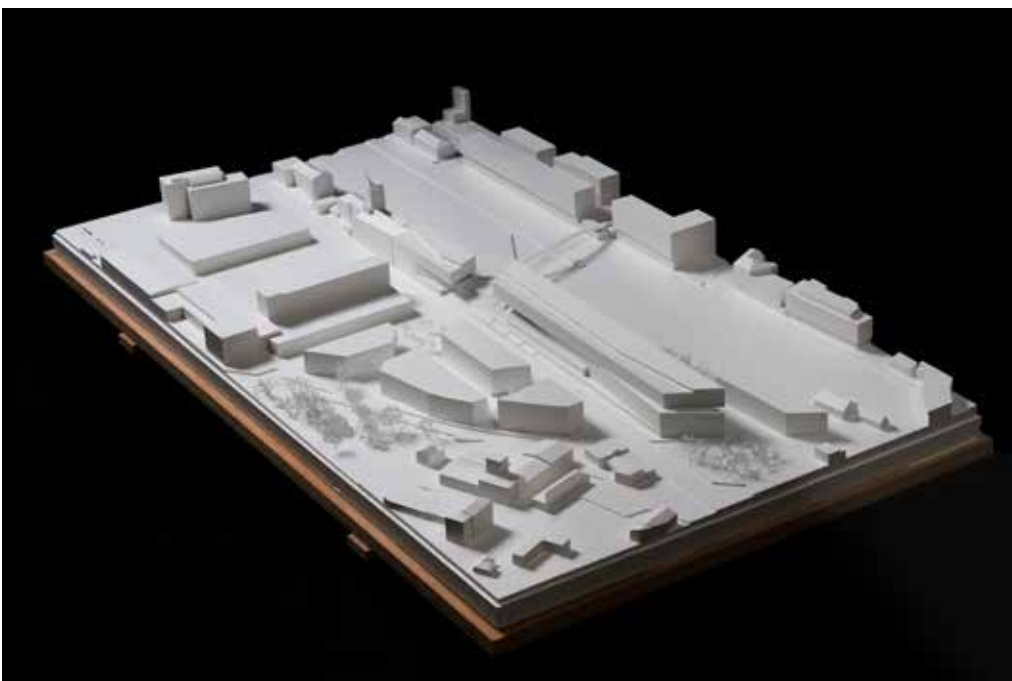
59 - Trait d'union

Auteurs

Behnisch Architekten & Giorla – Trautmann SA, Sierre

Collaborateurs

Stefan Behnisch, Stefan Rappold, Mona Trautmann,
Jean Gérard Giorla, Simone Quadri, Antonio Migliore, Saori Yamane,
Julia Angelstorf, Piet De Wolf, François Savioz, Emilie Raboud



60 - Une ligne dans le paysage

Auteurs Mikou Design Studio, Paris (F)

Collaborateurs Salwa Mikou, Salma Mikou, Miguel Allen Valença, Iskra Pencheva, Cécile Jalby



62 - Ascension

Auteurs Rolinet & Associés SA, Genève

Collaborateurs Marc Rolinet, Tiago Fonseca, Sylvain Vogt



63 - 93661

Auteurs

Tommaso Franzolini + Pierre Cutellic + MenoMenoPiu Architects +
Switch, Paris (F)

Collaborateurs

Pierre Cutellic, Alessandro Balducci, Rocco Valantines,
Mario Emanuele Salini, Ester Viola Adriano, Giampiero Ripanti,
Mathieu Le Bourhis, Tommaso Franzolini

